

# **MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI**

**Extraits de l'article du tome 111 intitulé  
LE CONSEIL MUNICIPAL SOUS L'OCCUPATION DE 1914-1918  
d'après les cahiers de Georges Desjardins.**

**Pages 79 [...], 82-85 [...], 108-110 [...], 144-146 [...], 152-155 [...], 181-183 [...], 207-209 .**

# Le conseil municipal sous l'occupation de 1914-1918 d'après les cahiers de Georges Desjardins



Par Gérard LEDUCQ

## Introduction

Les témoignages sur Cambrai sous l'occupation allemande pendant la Grande Guerre sont nombreux : comme Georges Desjardins, Mgr Chollet, le maire Jonathan Demolon, le président de la chambre de commerce Jules Hélot, le chanoine Delval, Mme Mallet, Zélie Gourdin, Émile Massin ont écrit leur journal ou leurs souvenirs. Il en existe d'autres pour d'autres localités du Cambrésis ; le chanoine Thelliez, qui fut de notre société, en a fourni un sur la région de Caudry sous le pseudonyme de Simon Herlem.

Des études les relaient, s'appuyant sur des archives. Dans ce même tome des mémoires, Colette et Pierre Lebecq, en ce qui concerne le village de Bévillers, et Gérard Nortier, en ce qui concerne Cambrai, retracent l'histoire de l'occupation et évoquent les méthodes des Allemands, l'épreuve subie par les occupés et leurs faibles moyens pour répondre aux exigences de l'occupant.

Mon objet est de faire mieux connaître l'une des sources documentaires cambrésiennes sur cette période, le manuscrit particulièrement riche des cahiers de Georges Desjardins : on peut le consulter aux Archives du Nord. La médiathèque de Cambrai possède un microfilm de la version complète et les photocopies d'une première version de leur début. La Société d'émulation possède un jeu de photocopies.

Il semble que l'original ait appartenu à Maurice Delcroix. Il a été donné en décembre 1984 aux Archives départementales du Nord par M. Émile Deschodt-Delcroix. Il y est référencé J 1283/1 à 6, avec la description suivante du contenu : « Souvenirs de la guerre 1914-1918 à Cambrai » par Georges Desjardins, maire de Cambrai de 1925 à 1932. En tête du document figure un papillon avec le nom de Deschodt-Delcroix et une adresse rue Jean-Macé. Au dos de ce papillon on lit « publié par le chanoine Dartus » (cette mention laisse perplexe car on ne connaît pas de publication).

Le contenu consiste en une succession de rubriques de longueur extrêmement variable, chacune portant un titre. L'ensemble rapporte les faits de l'occupation dans un ordre approximativement chronologique. Nombreuses sont les rubriques qui concernent le conseil municipal et les ordres allemands. Beaucoup sont axées sur la présentation d'un document (circulaire, lettre, tarif, etc.).

Le contenu consiste en une succession de rubriques de longueur extrêmement variable, chacune portant un titre. L'ensemble rapporte les faits de l'occupation dans un ordre approximativement chronologique. Nombreuses sont les rubriques qui concernent le conseil municipal et les ordres allemands. Beaucoup sont axées sur la présentation d'un document (circulaire, lettre, tarif, etc.).

Les cahiers sont illustrés d'une cinquantaine de documents insérés et le plus souvent collés par Georges Desjardins. Il s'agit de cartes d'identité, cartes de rationnement, laissez-passer, formulaires administratifs, avis de la mairie, bons d'argent, photos, etc. J'en reproduirai certains dans l'article qui suit, dont quelques-uns portent la trace du coup de ciseaux ou du pinceau de colle de Georges Desjardins. On trouve aussi deux croquis de sa plume (on en voit un sur les illustrations ci-contre et ci-après).



Page du premier manuscrit

Or le contenu du journal n'offre pas un intérêt constant. Certaines rubriques, comme de longs tarifs de denrées, reviennent régulièrement, et leur lecture intégrale répétée n'a d'intérêt que pour le chercheur. De longs documents recopiés, comme des avis, ordres, ordonnances, etc. des autorités allemandes font souvent redondance avec leur introduction puis leur commentaire par Georges Desjardins et beaucoup ne concernent pas précisément Cambrai, si bien qu'il font double emploi avec les informations apportées par des ouvrages plus synthétiques portant sur l'ensemble des territoires occupés ; pour la même raison on peut trouver inutile le texte *in extenso* des contrats comme celui signé avec les comités de ravitaillement étrangers ; on s'éloigne même quelquefois de la région : ainsi de nombreuses pages recopient intégralement l'article d'un journal allemand qui rend compte, par le menu, des débats parlementaires italiens dont l'issue est l'entrée en guerre contre l'Autriche-Hongrie.

D'autres documents insérés sont connus pour être déjà publiés, comme la lettre de l'archevêque à l'adresse de l'empereur allemand en fin 1916. Ou encore certains, comme tel échange interminable de courrier dans une querelle de personnes, n'ont d'intérêt que par incidence pour le sujet de l'occupation en 1914-1918.

Une autre raison encore qui dissuade de publier ces cahiers, c'est le manque de retenue de l'auteur pour s'en prendre nommément et quelquefois avec virulence à des personnes. Certains Cambrésiens d'aujourd'hui seraient en droit de protester contre la présentation que fait Georges Desjardins du passé de leur aïeul. Ainsi j'évoquerai une fraude en boulangerie par adjonction d'un produit chimique rendant en même temps le pain toxique ; Georges Desjardins nomme le boulanger ; or il s'agit d'une lignée de boulangers cambrésiens dont on connaît encore en ville les descendants. À titre d'autre exemple, il arrive que le journal fasse la liste de ceux qui n'ont pas souscrit à un appel à la solidarité.

Je rapporterai pourtant les propos très désobligeants que Georges Desjardins tient sur certaines personnes du monde politique, notamment sur M. Demolon, car il s'agit alors de montrer le climat dans lequel fonctionnait le conseil municipal, et les élus connaissaient les risques de la vie publique qu'ils avaient voulue. Mais c'est avec beaucoup d'insistance que je dis, avant d'aborder mon sujet, que mon travail ne fait que rapporter la vue très subjective des choses par Georges Desjardins, et que ses propos doivent être lus en en tenant compte.

Enfin il y a une dernière raison pour ne pas militer en faveur de la publication du manuscrit, c'est que Georges Desjardins répète qu'il ne le désire pas, et que ce qu'il appelle ses « notes » sont destinées à sa famille.

Pourtant son journal est une source importante de renseignements sur l'occupation et il serait dommage de la laisser méconnue. Aussi vais-je entreprendre d'en faire une publicité plus large, et, pour éviter le plus possible les redondances avec d'autres études, qui parlent surtout de la vie des gens, je ne traiterai que le thème du conseil municipal pendant la période couverte par les cahiers c'est-à-dire seulement jusque fin mai 1918.

Mon étude reproduit donc la vision subjective d'un des membres de ce conseil. J'ajoute quelquefois à l'aide d'un encadré, des informations, des citations, ou des commentaires d'autres provenances.

## Les conseillers municipaux

### Les vingt-sept élus des 5 et 12 mai 1912

Dans le tableau ci-dessous, les dix-neuf conseillers présents à Cambrai après l'invasion sont en rouge ; je n'y ai pas fait figurer MM. Hocquet-Boulangier et Carpentier, restés seulement jusqu'au 20 septembre (voir ci-après). Parmi eux, les onze encore présents lors de l'évacuation sont soulignés ; ces onze élus sont MM. Demolon, Deligne, Garin, Vrasse, Delcroix, Dancourt, Deltour, Falleur, Cardon-Duverger, Desjardins, Pourpoint.

Dès la première page des cahiers, Georges Desjardins fournit pour les autres les explications suivantes : « Parmi les autres conseillers, quatre avaient rejoint l'armée : MM. Guilmain, Houillon, Daix-Pluvinage, Carpentier-Lucas ; un avait cédé à la peur et avait quitté Cambrai : M. Degryse. Deux autres restaient en ville jusqu'au 20 septembre, date à laquelle l'autorité allemande appela les mobilisables, et disparurent à ce moment-là ; ce furent MM. Hocquet-Boulangier, Carpentier Édouard. »

En février 1918, Georges Desjardins fait ainsi l'historique de la composition du conseil : « Cinq [membres] avaient quitté Cambrai depuis l'occupation pour se rendre en France non occupée : MM. Aniar, Chantraine, Lavalée, Sainsaux, Pajot. M. Ramette avait été exilé à Le Quesnoy mais était maintenant en France. [En fait il est mort en Belgique]. Trois étaient à l'armée : MM. Houillon, Daix-Pluvinage, Carpentier-Lucas. Trois étaient décédés : le premier à l'armée, les deux autres à Cambrai : MM. Guilmain, Tribou, Caron-Bonnel. Quatre avaient fui lâchement, la veille de l'arrivée des Allemands : MM. Copin, Hocquet-Boulangier, Carpentier Édouard, Degryse. »

	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION	NÉ LE	LIEU NAISSANCE	ADRESSE	NB VOIX
<b>SCRUTIN DU 5 MAI 1912</b>						
1	<u>DELIGNE Fernand</u>	Imprimeur	24 03 65	Cambrai	R Vaucelette, 2	3216
2	<u>GARIN Edmond</u>	Constr-mécanicien	15 10 47	Englancourt (02)	R de Solesmes, 57	3195
3	<u>TRIBOU François</u>	Avocat	21 02 48	Cambrai	R Neuve des Capucins, 19	3101
4	Copin Nestor	Constr-mécanicien	02 09 50	Cambrai	Pl Saint-Sépulcre, 14	3054
<b>SCRUTIN DU 12 MAI 1912</b>						
5	<u>DEMOLON Jonathan</u>	Industriel	28 01 69	Saint-Lambert (08)	Bd Vauban	3121
6	<u>ANIART-DARTOIS Edmond-</u>	Négociant en vins	10 04 65	Cambrai	Bd Faidherbe	3120
7	<u>GUILMAIN-BÉCUE Arthur</u>	Fabt chaussures	24 12 66	Cambrai	Place au Bois, 23	3096
8	<u>SAINSAUX Jules</u>	Anc.scr.t.Ss-Préfect	25 02 55	Fontaine N.-D.	R Saint-Druon, 23	3087
9	<u>RAMETTE Victor</u>	Fabt chicorée	20 07 49	Escaudœuvres	R Saint-Georges	3075
10	<u>YRASSE-LANTOINE Nicomède</u>	Négociant	16 09 42	Dunkerque	R du Marché au p., 9 ter	3068
11	<u>DELCROIX Achille</u>	Marchand tailleur	02 01 50	Cambrai	R Gauthier, 57	3054
12	<u>HOUILLOON Achille</u>	Négociant	25 09 76	Cambrai	R des Rôtisseurs, 35	3044
13	<u>HOQUET-BOULANGER Gustave</u>	Cultivateur	10 01 74	Cambrai	Rte de Paris, 77	3037
14	<u>DANCOURT Charles</u>	Dr en médecine	13 02 80	Cambrai	R Saint-Pol, 5	3035
15	<u>DELTOUR Gustave</u>	Pépinériste	18 10 80	Cambrai	R Saint-Ladre, 31	3022
16	<u>FALLEUR Henri</u>	Quincaillier	18 09 69	Masnères	R des Liniers, 11 et 13	3014
17	<u>CHANTRAINE Louis</u>	Professeur Coll G	04 10 69	La Madeleine	Bd Faidherbe, 88	3014
18	<u>CARDON-DUVERGER Alexandre</u>	Industriel	19 01 60	Armentières	R des Croisettes, 4	3006
19	<u>DAIX-PLUVINAGE Fernand</u>	Cultivateur	07 11 74	Cambrai	R du Cateau, 228	2998
20	<u>DESJARDINS Georges</u>	Courtier en sucres	17 05 69	Valenciennes	R de Flandre, 17	2990
21	<u>CARPENTIER-LUCAS Eugène</u>	Fabt broserie	02 11 73	Cambrai	R Voltaire, 1	2986
22	<u>CARON-BONNEL Camille</u>	Ancien notaire	17 01 52	Bapaume	R des Capucins, 3	2981
23	<u>CARPENTIER Édouard</u>	Cultivateur	05 10 70	Cambrai	R Verte, 19	2978
24	<u>LAVALÉE Arthur</u>	Entrepreneur	20 07 61	Rieux	R des Clefs, 12	2975
25	<u>PAJOT Alfred</u>	Industriel	13 10 68	Haybes (08)	Bd de la Liberté, 18	2970
26	<u>POURPOINT François dit Francis.</u>	Direct. Assurances	23 01 70	Cambrai	R de l'Aiguille, 6	2961
27	<u>DEGRYSE Louis</u>	Chef du serv. central à la Cie ch.fer Csis	17 08 56	Hesdin	R Ramette, 2	2946

## Chronologie de la composition pendant la guerre

### 25 et 26 août 1914 : « fuite » du maire M. Copin

Le 25, le maire M. Copin est en place : il « avait réuni le conseil municipal et avait demandé à tous ses membres de ne pas s'éloigner de la ville car leur présence allait devenir indispensable ». Il rédige et fait afficher sur le perron de l'hôtel de ville « un appel à la population où le calme le plus absolu était recommandé », qui « se terminait par l'engagement qu'il prenait, en son nom comme au nom du conseil municipal, de rester à son poste dans les moments difficiles que nous allions traverser ».

Le 26 août à 7 heures et demie du matin (les Allemands entrent en ville dans la matinée), Georges Desjardins, arrivant à l'hôtel de ville, apprend « avec stupeur » que le maire a quitté la ville.

### 20 septembre 1914 : « disparition » de MM. Hocquet-Boulangier et Carpentier

Ils « étaient restés en ville » jusqu'à cette date à laquelle les Allemands appellent les mobilisables.

### 4 janvier 1915 : destitution de M. Ramette comme maire

Le 4 janvier 1915 M. Ramette est, sur ordre de la kommandantur, destitué de ses fonctions de maire. M. Demolon, second adjoint, assurera dès lors ces fonctions aux yeux de l'autorité allemande, mais le conseil entend continuer à considérer M. Ramette comme premier magistrat.

Selon Georges Desjardins cette destitution est l'aboutissement d'une suite de dérobades ou de refus, depuis le 17 décembre, pour ne pas fournir au gouverneur allemand une liste de mobilisables qu'il exige : « [Le gouverneur] estimant que M. Ramette n'avait pas apporté de bonne volonté en ce qui concerne la convocation des jeunes gens de la classe 1915, décidait sa destitution comme maire et faisait connaître sa décision par la lettre suivante :

Cambrai, 4 janvier 1915

*M. Ramette devra, à partir de ce jour, se désister de ses fonctions de maire.  
La ville devra nommer un nouveau maire remplaçant et nous en communiquer le nom après élection.*

Signé : Schöttl

**5 janvier 1915 : désignation de M. Demolon comme maire aux yeux des Allemands**

« Le conseil municipal, convoqué le 5 janvier, décidait à l'unanimité de maintenir M. Ramette dans ses fonctions. M. Demolon était à l'avenir chargé des rapports avec la kommandantur ». Les termes qui en avisent le gouverneur sont les suivants : « Le conseil municipal réuni aujourd'hui a désigné M. Demolon, second adjoint, pour remplir les fonctions de maire auprès de l'autorité militaire allemande. »

**Août 1916 : décès de M. Tribou**

« Le 28 août avaient lieu les funérailles de M. Tribou, notre collègue au conseil municipal. Souffrant depuis longtemps, il n'assistait qu'irrégulièrement aux séances, mais il venait assez souvent à la mairie où il était entouré de la sympathie de tous ».

**1<sup>er</sup> novembre 1916 : départ en Allemagne, comme otage, de M. Pajot**

Il fait partie de vingt-quatre otages (seize hommes, huit femmes) pris par rétorsion contre le gouvernement français qui « avait manqué à la parole qu'il avait donnée de renvoyer un certain nombre d'otages pris en Alsace en 1914, contre renvoi par l'Allemagne de prisonniers civils ». Ces otages sont conduits au camp d'officiers de Holzminden.

**Fin 1916 ou début 1917 : départ pour la France de M. Aniart**

Georges Desjardins ne signale le départ de M. Aniart qu'après coup, quand il présente les modifications de la composition du conseil en 1918. Il cite encore sa présence le 14 août 1916, comme membre d'une commission consultative attachée au syndicat des communes. On lit aussi son nom en octobre 1916 dans une liste de personnes à qui il est enjoint d'avoir libéré leur maison pour le lendemain, mais cela ne prouve pas qu'il soit présent à cette date. Les trains d'émigrés que signale Georges Desjardins vers cette période sont proposés fin septembre 1916, décembre 1916, janvier 1917. M. Aniart a dû partir à l'une de ces trois dates. [Dans son livre *On vous demande à la commandature*, Jonathan Demolon dit que M. Aniart est parti pour la France en 1916.]

**21 janvier 1917 : mort de M. Caron-Bonnel<sup>24</sup>**

« Pour la troisième fois en six mois, le conseil perd un de ses membres. Après MM. Tribou et Guilmain, M. Caron-Bonnel décédait le 21 janvier. »

**Février 1917 : départ pour la France de MM. Chantraine et Lavalée**

Le 4 janvier, la kommandantur propose aux candidats répondant aux conditions de s'inscrire avant le 6 pour un train d'émigrés. Parmi eux « se trouvaient nos collègues Chantraine et Lavalée ! Je dois avouer que lorsque leur départ fut connu, il s'éleva en ville de très nombreuses critiques, surtout contre Chantraine qui abandonnait non seulement son mandat de conseiller municipal, mais celui, beaucoup plus important, de professeur au collège. Je ne me permets pas de juger l'attitude de mes collègues et me contente de la regretter.» Le train quittait Cambrai pour la France non occupée dans la nuit du 6 au 7 février à 2 h 35 du matin. [Dans *On vous demande à la commandature*, Jonathan Demolon dit que M. Chantraine est parti pour la France en 1916.]

**30 mars 1917 : déportation de M. Pourpoint**

Le 5 mars, M. Pourpoint, à l'issue d'un procès pour détournement frauduleux de blé par la commission d'alimentation, est condamné à 4 mois de prison. Le même jour est envoyée une lettre signée de tous les conseillers présents et appuyée par M. Hélot, président de la chambre de commerce, pour essayer d'infléchir la mesure. « Aucune réponse n'étant parvenue, notre collègue se présentait le 8 mars à 10 h du matin devant le juge de guerre qui lui annonçait qu'un sursis lui était accordé. Nous avions donc lieu de croire que la peine serait transformée en amende quand, le 25 mars, Pourpoint recevait avis que l'autorité supérieure maintenait la condamnation et qu'il devait partir en Allemagne le 30 mars. Il était dirigé à cette date sur la prison Sivburg-Bruckberg<sup>25</sup>, d'où il rentrait le 31 juillet. »

**27 mars 1917 : exil de M. Ramette**

« Le 27 mars, à 6 h du matin, l'autorité allemande faisait informer M. Ramette qu'il était exilé à Le Quesnoy où il devait partir le même jour à 11 h du matin. » Le motif déclaré était que « M. Ramette avait exercé les fonctions de maire de Cambrai alors qu'il avait été destitué de ces fonctions par l'autorité allemande. »

Selon Georges Desjardins, le gouverneur venait d'apprendre par une parole de M. Demolon que depuis janvier 1915 ce dernier n'exerçait les fonctions de maire qu'aux yeux de la kommandantur, et que le conseil avait continué à considérer M. Ramette comme celui qui les assumait.

24 Quand en 1918 Georges Desjardins fait l'historique de la composition du conseil pendant l'occupation, il mentionne le décès de M. Guilmain dont la nouvelle était parvenue le 3 janvier 1917. Je n'en fais pas état dans ma chronologie, car M. Guilmain était absent de l'assemblée dès le début de la guerre (mobilisé à Dunkerque comme officier d'habillement).

25 L'orthographe est de Georges Desjardins. Il faut sans doute comprendre « Siegburg ».



**19 avril 1917 : retour d'Allemagne de M. Pajot**

Il revient de Holzminden avec le groupe des otages (que cette fois Georges Desjardins chiffre à seize) partis le 1<sup>er</sup> novembre.

**31 juillet 1917 : retour de déportation de M. Pourpoint****Novembre 1917 : changement de maire pour un jour**

« Le 21 novembre au soir, MM. Demolon et Garin étaient arrêtés par ordre de l'autorité allemande en même temps que cinq autres notables. Le conseil municipal était donc réuni d'urgence le 22 à 11 h du matin, au moment même où la kommandantur annonçait que les otages allaient partir à Le Quesnoy. À l'unanimité moins la voix des deux intéressés, le conseil municipal désignait MM. Deligne et Desjardins pour exercer les fonctions municipales en l'absence des titulaires. Fort heureusement nous n'avions pas à exercer longtemps les fonctions qui nous étaient dévolues car M. Demolon était remis en liberté le lendemain 23 et M. Garin le 6 décembre. »

**Février 1918 : départ pour la France de MM. Sainsaux et Pajot**

On lit à mi-février 1918 que « deux de nos collègues du conseil avaient quitté Cambrai par le dernier train d'émigrés pour se rendre en France non occupée : M. Sainsaux qui avait été accepté comme âgé de plus de soixante ans, et M. Pajot, admis comme malade. »

Or les derniers trains d'émigrés évoqués par Georges Desjardins étaient partis l'un le 13 février, l'autre le 15 février : il faut situer le départ des deux conseillers à l'une de ces deux dates, car le 15 janvier 1918 M. Pajot est cité dans un vote, et depuis lors aucun autre départ de train n'est signalé.

## Portraits des conseillers

Georges Desjardins apporte relativement peu d'informations sur lui-même et sur ses collègues. L'essentiel des profils qui ressortent résulte des comportements liés à leurs fonctions municipales. Les indications sur leur personne privée sont rares et n'apparaissent en général que par incidence, comme par exemple leur adresse ou leur profession dans une liste d'otages ou leur implication dans une amende ou une saisie. Ce sera un reflet de l'importance que Georges Desjardins leur donne. J'ajouterai toutefois, pour ceux dont le rôle domine, un encart à leur sujet.

**M. Aniart (Edmond)**

On le trouve aussi sous le nom d'Aniart-Dartois. Le manuscrit fait quelques mentions de sa profession : négociant. En janvier 1916, on lit que « lorsque la levure de bière a fait défaut, par suite de la fermeture des brasseries par ordre de l'autorité allemande, nous avons prié Aniart de fabriquer de la levure artificielle qu'il céda aux boulangers au prix de revient », ce qui explique que dans une lettre anonyme, il soit traité de « marchand de levure de pommes de terre ». En avril 1915, il souscrit à l'emprunt de la ville pour 5 000 francs, ce qui en fait l'un des cinq plus gros souscripteurs dans une liste d'environ 120. Le 19 juillet 1916, « l'ami Aniart » met à la disposition de Georges Desjardins, qui doit quitter sa maison à cause des bombardements de la gare, l'appartement de M. Allard, directeur du Crédit du Nord, appartement inoccupé depuis le début de l'invasion. Le 12 octobre 1916 la kommandantur l'informe que pour le lendemain matin il doit avoir rendu libre sa maison 54, boulevard Faidherbe, réquisitionnée. Il part pour la France en fin 1916 ou en janvier 1917. Le 24 septembre 1915, on le trouve sur la liste des conseillers volontaires pour être conduits à la gare comme otages pendant les embarquements de troupes.

Il fait partie de la commission d'alimentation. En relation avec elle, il dirige le local de distribution de pain de la rue des Capucins. On le voit aussi s'engager dans d'autres commissions municipales : celle de destruction des bons de ville hors d'usage, celle qui, en juillet 1916, est chargée de dresser une liste de tous les mobilisables pour la communiquer à la kommandantur qui nommera ainsi elle-même les convoqués. Il fait aussi partie de la commission mixte qui, en avril 1915, examine les moyens de se procurer du numéraire pour satisfaire les exigences allemandes. Conséquemment, il fait partie de l'équipe qui démarche en ville pour trouver des souscripteurs à un emprunt municipal.

D'autre part, en mai 1916, à l'occasion de la création d'un syndicat des communes pour l'émission de bons de monnaie, il fait partie de la commission spéciale composée de cinq membres choisis parmi les personnes honorables de la ville ; cette commission, voulue par les Allemands, doit donner son avis avant toute décision du syndicat. Il cosigne, le 14 août 1916, une lettre qui élude la demande allemande que cette commission réponde de la solvabilité des communes.

Le 17 avril 1915, il fait partie des membres du conseil qui forment, avec des banquiers cambrésiens, un groupe de pression qui convoque deux « rabatteurs » de numéraire pour des commanditaires qui tirent bénéfice de la cote de l'argent français à l'étranger. Il s'agit de les inciter à cesser leur activité.

En mai 1916, les Allemands poussent au regroupement des organismes émetteurs de bons et il se crée un syndicat des communes pour l'émission de bons. Les décisions prises ne seront valables qu'après avis d'une commission spéciale composée de cinq membres « choisis parmi les personnes honorables de la ville » : M. Vrasse sera l'une de celles-ci, comme Georges Desjardins. Le 14 août les Allemands insistent pour que cette commission réponde de la solvabilité des communes et M. Vrasse cosigne la réponse qui élude cette exigence.

En décembre 1916 M. Demolon le désigne dans la délégation dont il s'entoure pour porter au gouverneur une réponse qui ne lui plaira pas. En mai 1917 il forme avec MM. Garin et Pajot la délégation qui se présente chez Georges Desjardins, une heure après la démission de celui-ci, pour le convaincre de revenir sur elle.

En novembre 1914, il fait partie des quatre conseillers qui considèrent qu'il n'y a pas lieu de faire une démarche auprès de la Suisse pour le ravitaillement, car il faut laisser aux Allemands la responsabilité de la situation qu'ils ont créée. Dans la même affaire, le 29 novembre 1914, il est le seul avec M. Aniard et Georges Desjardins à lever la main pour s'opposer à la rédaction retenue pour la lettre à la Suisse décidée en accord avec la chambre de commerce et les notables.

Dans la plupart des votes, sauf vers la fin de la période couverte par le manuscrit de Georges Desjardins, M. Vrasse s'oppose aux exigences des Allemands.

## La vie interne du conseil

### Orientations politiques

Il n'y a pratiquement rien dans le journal qui fasse allusion aux clivages politiques d'avant-guerre. Dans les votes signalés, et qui ne concernent sans doute pas toutes les sortes d'affaires, on enregistre bien une convergence de vues relativement fréquente entre MM. Deligne, Cardon-Duverger, Caron-Bonnel et Tribou, c'est-à-dire les quatre élus minoritaires de la liste de l'association républicaine et libérale. Mais il arrive quand même d'enregistrer un désaccord entre eux, par exemple le vote de M. Caron Bonnel au sujet d'un paiement aux Allemands en juin 1915 ; de toute façon cette convergence est moins significative que les divergences qu'on enregistre, en particulier dans les premières années, dans le groupe des élus de l'union républicaine, c'est-à-dire tous les autres. L'impression générale est que le clivage d'avant guerre a fait place à d'autres regroupements, selon des tendances personnelles dictant une attitude plus ou moins réaliste ou plus ou moins prudente en réponse aux exigences allemandes. Le choix du réalisme prudent, présenté souvent par Georges Desjardins comme froussard et peu patriotique, fait de plus en plus d'adeptes avec le temps, et au printemps 1918 il ne reste plus que deux conseillers, dont lui-même, à s'opposer à tous les autres.

### Les réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal sont fréquentes : dans la rubrique « notes personnelles » de novembre 1915, Georges Desjardins dit qu'il y en a deux par semaine ; en janvier 1916, parlant des séances « en dehors de celles qui avaient lieu à propos de circonstances spéciales », il dit cette fois qu'elles « avaient lieu le mercredi de chaque semaine ». En février 1918, il parle encore d'une séance par semaine. On trouve facilement des exemples de réunions d'urgence (20 septembre 1914, 26 septembre 1914, 27 septembre 1914, 29 novembre 1914, 7 décembre 1916, 22 novembre 1917...). Jusqu'à la séance du 24 janvier 1916, le secrétaire du conseil est M. Sainsaux, et le secrétaire adjoint est le secrétaire général de la mairie, M. Pluvinage. À cette date ils démissionnent tous deux, non pas par décision commune, mais au contraire en violent désaccord entre eux. Le nouveau secrétaire du conseil est Georges Desjardins. Celui-ci assurera lui-même les procès-verbaux des séances, ce que ne faisait pas, selon lui, son prédécesseur M. Sainsaux, qui se contentait « d'apposer son visa » aux procès-verbaux rédigés par le secrétaire adjoint. Georges Desjardins se déclare obligé « à remettre sur pied les procès-verbaux des multiples séances tenues depuis le début de l'occupation allemande. Ces procès-verbaux n'avaient jamais été lus au conseil, et en outre ils n'étaient qu'incomplètement rédigés. Plus de quatre-vingt-dix séances avaient été tenues depuis le 26 août 1914 ».

Les séances étaient assez souvent animées et à l'occasion houleuses. Ainsi Georges Desjardins qualifie de « fort agitée » la discussion qui précède le vote du 30 janvier 1915 sur la remise d'une liste de mobilisables à la kommandantur. Pendant le mois de janvier 1916, le stade de la simple agitation a été souvent dépassé. Dans ses notes personnelles de cette époque, Georges Desjardins écrit que les séances « n'étaient pas toujours empreintes du calme et de la correction nécessaires » ; puis il relate celle du 5 janvier 1916, où la discussion avait été « longue et orageuse, amenant des incidents parfois très violents » ; puis celle du 19 janvier 1916, où le secrétaire adjoint et secrétaire de mairie M. Pluvinage s'adresse « en termes assez mordants » à M. Sainsaux qui « s'emballe » si bien que « la discussion dégénéra en insultes que

s'adressaient les interlocuteurs » ; puis celle du 22 janvier 1916 où « une altercation se produisait entre MM. Dancourt et Pluinage », où « M. Deligne avait pris violemment à partie M. Ramette », et où « M. Demolon était assez malmené par M. Dancourt ». Hors séance, on trouve mention dès avril 1915, d'une discussion « extrêmement violente » et de « reproches violents » ; en 1917 on rencontre encore pareilles relations de faits. D'autre part, assez souvent dans son manuscrit, Georges Desjardins parle de M. Demolon en des termes agressifs voire injurieux, comme « couard » ou « pleutre », qu'il est probable qu'il lui ait déjà dits en face, et sans doute en séance.

Il est plusieurs fois question de démissions. Georges Desjardins démissionne le 29 novembre 1914, mais après la séance, MM. Garin et Demolon le font revenir sur sa décision. Le 30 janvier 1915 le vote « faillit entraîner la démission de la municipalité ». Le 22 janvier 1916 ou bien les jours suivants « M. Ramette parlait de démissionner ; M. Deligne déclarait et confirmait par lettre qu'il n'assisterait plus aux séances du conseil municipal. » C'est à cette séance que M. Sainsaux démissionne du poste de secrétaire du conseil et que M. Pluinage propose sa démission de secrétaire adjoint, qui sera acceptée. Le 17 mai 1917, Georges Desjardins démissionne encore (hors séance), mais « une heure après, [il] recevait chez [lui] la visite de MM. Garin, Vrasse et Pajot, venant [le] supplier de revenir sur [sa] décision ».

Or le manuscrit ne fait pas état de toutes les séances, et ne relate pas tout ce qui se passe dans les séances qu'il mentionne. On est en droit d'imaginer que l'agressivité était assez banale. Georges Desjardins explique et excuse ces attitudes excessives : « Évidemment, il y avait lieu de tenir compte de l'état de nervosité de chacun, nervosité due aux circonstances que nous traversons. »

### Les divergences de pensée

Georges Desjardins cite dans ses notes personnelles de janvier 1916 deux sujets principaux qui fâchent. Le premier est la question des paiements de contributions de guerre ou de factures du magasin d'étape. « Sur ce point, le conseil était divisé en deux fractions à peu près égales. Les uns voulaient la résistance aux demandes d'argent [...] ; les autres suivaient M. Demolon, et ce dernier était toujours prêt à déférer aux désirs de la kommandantur. Il résultait de cette divergence de vues un désir de combattre pour faire prévaloir sa thèse, et dans les moments comme ceux que nous vivions, les discussions devaient fatalement dégénérer, étant donné la nervosité de chacun. » En réalité les votes, de plus en plus, infirment cette vision équilibrée des deux attitudes, et le camp du refus, celui de Georges Desjardins, est déjà minoritaire en 1915, et il finira très minoritaire.

#### L'AMBIANCE AU CONSEIL MUNICIPAL D'APRES JONATHAN DEMOLON.

Les mémoires de Jonathan Demolon confirment les cahiers de Georges Desjardins à propos de la chaude ambiance qu'il y avait parfois dans les réunions du conseil.

Après un passage où il vient d'insister sur les « tourments du patriotisme et du cœur » et « de la tension suraiguë de l'esprit dans la recherche de la meilleure attitude à prendre » en réponse aux exigences allemandes de paiements, il écrit : « on peut penser que les débats incessants au sein du conseil municipal se ressentaient de cette fièvre ».

À l'été 1915, alors que « vers cette époque les séances de l'assemblée communale de Cambrai étaient assez agitées », Jonathan Demolon profite d'un déplacement à Lille pour rencontrer un « savant docteur », « directeur d'un institut célèbre » ; il lui parle du conseil municipal en ces termes : « J'ai le privilège de présider une assemblée communale comme il s'en trouve peu : elle est exclusivement composée de personnalités ayant des compétences variées, choisies dans les classes élevées de la population, animées du dévouement le plus absolu et du patriotisme le plus ardent, documentées sur de nombreuses questions, et qui s'acquittent de leurs fonctions municipales avec le zèle le plus louable. Mais... les discussions au conseil municipal sont vives ; le diapason monte souvent à un ton inconnu des assemblées d'avant-guerre. On se parle parfois... à grands cris, et les esprits sont surexcités... Que faut-il faire ? » Le savant docteur lui conseille alors de ne plus faire les réunions l'après-midi, où « les esprits sont plus inquiets », mais de choisir le matin le plus tôt possible, ou le plus près possible du repas du midi. Questionnant ensuite le maire d'une ville voisine où les réunions sont très calmes, Jonathan Demolon apprend qu'elles ont toujours lieu le matin à 8 heures. Il lui restera à recourir à beaucoup de « diplomatie » pour que les séances du conseil municipal de Cambrai soient ramenées à 11 heures du matin ; dès lors les discussions « ont été plus calmes qu'auparavant ».

Le second sujet qui fâche et que cite Georges Desjardins est la place accordée au secrétaire général de la mairie M. Pluinage. Georges Desjardins reconnaît la grande valeur et l'efficacité de celui-ci. Dans ses notes personnelles de janvier 1916, il dit à la fois que les arguments que développe le secrétaire général sont la logique même et que la municipalité a tort de le laisser parler en séance de conseil. Un certain nombre de conseillers supportent mal que M. Ramette et M. Demolon lui laissent la place du maître. Ils « trouvaient



parfait ce que faisait M. Pluvinage et n'admettaient pas que ses actes fussent discutés. Il s'ensuivait que la municipalité, et par suite le conseil municipal tout entier, passaient au second plan tandis que le secrétaire général régnait en maître et tranchait à son gré toutes les questions. » On lit aussi plus loin : « Il lui arrivait souvent de trancher lui-même une question, sous l'œil bienveillant de la municipalité qui paraissait enchantée de voir Pluvinage prendre son lieu et place ». Selon Georges Desjardins, M. Ramette est impressionné par des compétences trop supérieures aux siennes, alors que M. Demolon, qui « avait eu avec le secrétaire général quelques discussions retentissantes au cours desquelles il avait été copieusement injurié par son subordonné » avait peur de celui-ci et « se montrait tout petit garçon » devant lui. Au cours des séances agitées de janvier 1916 des conseillers s'en prennent violemment à M. Pluvinage qui propose sa démission de secrétaire adjoint du conseil. « MM. Ramette et Demolon étaient d'avis de ne pas [l'] accepter. » Mais Georges Desjardins déclare « que dans les circonstances présentes cette démission s'imposait ; qu'il était indispensable que le secrétaire de mairie n'assistât plus aux séances du conseil. » La démission de M. Pluvinage est alors acceptée. « Au point de vue général, la solution était bonne ; c'était la défense faite à Pluvinage d'assister aux séances du conseil et la municipalité se trouvait, bien malgré elle, délivrée de cette dangereuse tutelle. »

Cependant M. Pluvinage continue sans doute d'exercer en mairie un rôle trop grand aux yeux de certains conseillers, ce qui alimente encore des frottements en séances de conseil, comme en témoigne cette autre affaire : dans la séance du 13 juin 1917, M. Deligne accuse M. Pluvinage d'affoler la population par le bruit d'une prochaine évacuation de la ville, et Mme Pluvinage de propager « de différents côtés l'opinion de son mari ». Dans la séance du 20 juin ce même conseiller, qui a reçu entre-temps de Mme Pluvinage une demande de démenti qu'il estime injurieuse, se dit amené par là à revenir sur l'affaire ; il justifie son intervention du 13 par ce qu'il en espérait et qui ne s'est pas produit : une observation de la municipalité au secrétaire général, « sous forme d'avertissement ayant le caractère d'un ordre », afin d'arrêter les « pourparlers compromettants » avec la kommandantur pour organiser l'évacuation. Il attribue à la peur de M. Pluvinage, désigné par la périphrase de « puissance terrorisante qui ne recule pas devant la menace pour imposer silence à quiconque veut la combattre », le comportement équivoque de la municipalité qui proteste contre l'évacuation de la ville en même temps qu'elle « tolère » « une attitude officieuse ou semi-officielle qui prépare, provoque et active cette évacuation », attitude inspirée par M. Pluvinage selon qui il faut sacrifier la ville pour donner toute liberté aux Anglais. M. Deligne reconnaît dans l'emploi du mot « lâche » dont le qualifie Mme Pluvinage la plume de son mari, ce qui permet d'en revenir à la municipalité : « D'autres se sont entendu adresser la même injure par le même individu ; ils sont sortis, tout bonnement ; ils se sont soumis, peut-être », phrase soulignée dans le manuscrit ; or Georges Desjardins dit souligner ainsi dans l'intervention de M. Deligne « tous les passages qui sont des allusions ou des accusations voilées contre la municipalité ». Une troisième séance, celle du 27, revient encore sur la question. Alors M. Demolon fait remarquer à M. Deligne qu'il avait participé aux travaux de la commission d'évacuation au cours desquels il avait demandé lui-même que certains renseignements soient sollicités de la kommandantur. Finalement et après discussion, M. Deligne annule sa protestation et l'incident est clos. M. Deligne dit à Georges Desjardins, quelques jours après, « que son but avait été d'atteindre le secrétaire général de la mairie ».

En dehors des deux sujets de discorde précédents, longuement présentés comme tels par Georges Desjardins, celui-ci laisse entendre qu'il y en a quelques autres. Parmi eux figure probablement la question de la remise aux Allemands de certaines listes de personnes, encore que les séances relatées où on note de fortes oppositions à ce propos échappent apparemment à la violence verbale. Le premier désaccord notable date de décembre 1914. La kommandantur demande la liste des jeunes gens nés en 1895, pour, dit-elle, les faire travailler à l'entretien des routes. Le 21 décembre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas la remettre ; il reste sur cette position le 24 en réponse à un nouvel ordre, ainsi que le 31 en réponse à un ultimatum du gouverneur, à qui il écrit ne pas être en mesure de lui donner satisfaction. Dès réception, celui-ci promet des « mesures rigoureuses » si dans un quart d'heure il n'a pas une première liste de vingt noms, le complément devant être remis le lendemain première heure. Au conseil, un débat s'engage où on s'envoie les mots patriotisme et dignité, avant de voter par 9 voix contre 8 et une abstention pour la remise de la liste. Décision que Georges Desjardins ponctue d'un point d'exclamation, avant d'ajouter en commentaire « Triste journée de fin d'année !! Triste vote !!! » La question revient en fin janvier, pour répondre à l'exigence comminatoire de la liste des mobilisables nés en 1896. Cette fois, en séance du 30, la discussion est « fort agitée », et aboutit à un refus par 9 voix contre 8 et une abstention. La municipalité envisage sa démission, mais le gouverneur accepte de faire afficher lui-même une convocation, et la majorité du conseil y trouve son compte. « Dans ces conditions la crise de municipalité était conjurée. »

On trouve un nouvel affrontement en séance du 26 juillet 1916. Georges Desjardins, qui pourtant déclare ne pas vouloir « passionner la discussion », s'en prend à M. Demolon pour l'affaire suivante : le 23, pour donner suite à une demande allemande de « 350 hommes pour aller effectuer des travaux dans le bois d'Havrincourt, l'absence de ces hommes devant être de 15 jours », M. Demolon avait écrit une note selon laquelle « le choix des hommes serait fait par la kommandantur [...], la ville se contentant d'indiquer ceux qui ne devaient pas être convoqués parce que nécessaires aux services ». 274 hommes sont emmenés et

## La part d'acceptation de l'autorité allemande

La municipalité et les conseillers se sont conformés, dans une certaine mesure, à l'image qu'ils pensaient normale des rapports entre vainqueurs et vaincus, et ont reconnu à l'occupant les droits que leur conféraient les accords de La Haye. À l'arrivée des Allemands, ils vont au-devant d'eux selon ce qu'apparemment ils pensent être les règles, et il n'y a pas de protestation sur le principe de certaines de leurs exigences. On ne réagit que contre leur énormité. Quand le 4 août 1915, alors que certains conseillers regimbent à l'idée que la ville paie sa facture de denrées, et que le conseil municipal délibère sur cette question, M. Tribou (juriste par profession) déclare que « contrairement à l'avis formel qu'il avait précédemment exprimé, et après nouvel examen de la question, il estimait, avec les jurisconsultes de Lille, Valenciennes et Douai, que l'autorité allemande avait le droit, de par la Convention de La Haye, de réclamer le paiement des denrées fournies par elle à ses troupes ». MM. Cardon-Duverger, Chantraine, Deligne et Dancourt se rangent à ses côtés ; d'autres (dont M. Garin) s'abstiennent ou ne prennent pas part au vote.

On admet donc, dans certaines limites que les Allemands vont largement outrepasser, avoir à obéir.

Est-ce pour cela que beaucoup d'ordres allemands sont appliqués presque mécaniquement par l'administration municipale, sans trace d'état d'âme de la municipalité ou des conseillers, sinon pour exprimer, comme le fait Georges Desjardins à titre personnel dans certains cas, la lassitude, la contrariété, la consternation, l'indignation ou l'inquiétude ?

## Une docilité commandée par les moyens de pression

La docilité va plutôt de soi compte tenu des moyens de pression auxquels recourait l'occupant, qu'il s'agisse de chantage à l'approvisionnement ou aux réquisitions, d'amendes (à la ville ou au maire), d'arrestations et de prises d'otages, de déportations ou d'autres représailles qui pouvaient frapper la communauté autant que les individus (arrestations dans le cercle familial).

En juin 1915, Georges Desjardins écrit : « Je n'ignorais pas que le refus de paiement pouvait amener des représailles et le général gouverneur avait pris soin de les détailler : arrestation de conseillers municipaux et de notables ; taxation d'office par l'autorité allemande de la part contributive de chaque habitant ; nomination d'une commission composée d'officiers allemands et chargée de faire rentrer les sommes imposées aux habitants ; destitution du maire et son remplacement par un officier. »

Or les menaces n'étaient pas faites en l'air. En juin 1915, l'exemple de la destitution de M. Ramette quelques mois plus tôt donne tout son poids à la menace orale que le gouverneur fait à M. Demolon de lui faire subir le même sort et de le remplacer par un officier allemand.

Dans beaucoup de cas il n'y avait donc aucune tentative de résistance aux ordres qui parvenaient en mairie, assortis en général de formules comme « le maire doit... », « le maire est prié de... », « les maires assument la garantie personnelle que... », « les maires seront responsables de... »

Un certain nombre d'ordres, dont suivent quelques exemples, étaient exécutés avec philosophie, avec l'idée d'en faire un peu pour ne pas être accusé de mauvaise volonté, mais avec la certitude de leur vanité : en septembre 1915 « les maires seront responsables du maintien intégral du nombre de poules reconnu » ; le 17 mars 1916, pour les ferrures de chevaux défectueuses, « les propriétaires en défaut ainsi que les maires responsables seront sévèrement punis » ; en mars 17 : « En conséquence la commune sera punie : 1. d'une amende de 100 francs par 100 m<sup>2</sup> situés sur son territoire et non bêchés au 1<sup>er</sup> avril 1917 ; 2. d'une amende de 200 francs par 100 m<sup>2</sup> situés sur son territoire et non ensemencés au 1<sup>er</sup> juillet 1917. »

## Transmission d'avis à la population

L'administration municipale est utilisée intensivement comme transmetteur d'ordres à la population. La mairie devait faire imprimer certains avis (ordre du 25 septembre 1914). Elle avait été tenue de disposer un panneau d'affiches communales dès 1914. Les ordres parvenaient introduits ou conclus par des formules comme : « Sous peine d'amende, vous êtes chargé de faire mettre immédiatement au panneau d'affiches communal l'ordre ci-joint et de le faire publier par le crieur public dans la commune et toutes ses dépendances » ; « Au maire de Cambrai avec ordre de publier. » ; etc. Souvent la kommandantur exigeait que le maire l'avise par écrit, en retour, que l'ordre avait été exécuté.



Mise en demeure d'un maire  
pour qu'il envoie l'avis d'exécution d'un ordre

Citons, tirés de la masse, l'ordre d'avertir les cafetiers des sanctions qu'ils encourent s'ils servent dans des verres sales (2 décembre 1914); celui d'informer les marchands de vin de ce qu'ils peuvent vendre et de ce qui est consigné, et les particuliers de la nécessité d'un certificat médical pour boire une certaine quantité de leur réserve personnelle (novembre 1915); celui de signifier à leurs occupants d'avoir à évacuer leurs maisons (26 août 1916) tout en leur communiquant les consignes afférentes (« On peut emporter seulement du linge de corps et des vêtements. Tout le reste doit rester dans la maison. Le propriétaire doit laisser dans son habitation jusqu'à nouvel ordre une servante ou une maîtresse de maison »); celui d'informer la population des sanctions encourues s'il se trouve encore quelqu'un pour tendre un fil en travers de la rue (17 janvier 1916); etc.

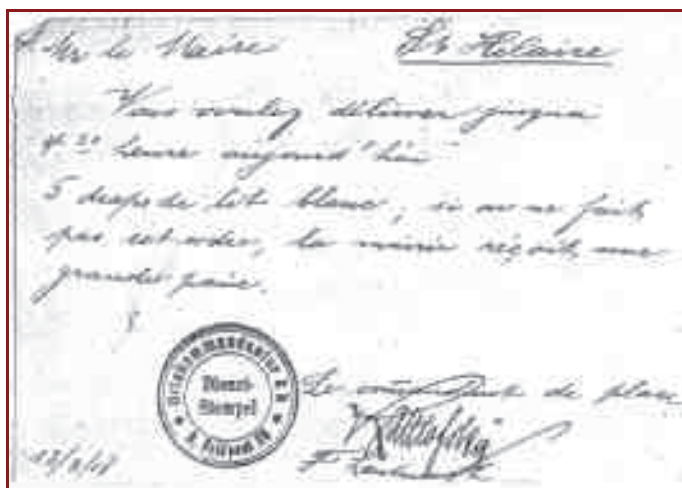
## Fourniture de renseignements

Beaucoup d'ordres impliquent davantage la mairie en demandant un travail d'enquête et de renseignement. Certains étaient exécutés sans plus de résistance que les précédents, mais leur nombre donnait l'impression d'oppression et ils fatiguaient par leur répétition. Ainsi Georges Desjardins, à propos d'une nouvelle demande de recensement de la population, s'exclame en janvier 1917 : « Cela devient une manie chez l'autorité allemande ! Un nouveau recensement était demandé le 1<sup>er</sup> janvier ! C'est au moins la troisième fois que ce travail est demandé. »

Les demandes de listes et de renseignements étaient fréquentes. Certaines étaient d'ailleurs attendues à date fixe : « Les listes d'habitants devront être remises les 15 et 30 de chaque mois à la kommandantur qui les retournera après examen » (3 juillet 1915). Le travail s'alourdit souvent à cause des précisions exigées (« position sociale », « personnes qui sont utilisées au service ou dans l'intérêt de l'armée allemande », « personnes ayant subi des peines d'emprisonnement », etc.) Beaucoup d'entre elles concernent les personnes : les mobilisables de telle année, les professionnels de telle corporation, les mendiants de la ville, les hommes « notoirement connus comme joueurs, buveurs et fainéants » (8 février 1917), les propriétaires de chiens policiers (26 septembre 1915), etc. Mais elles ne concernent pas que les personnes : il fallait recenser les chevaux, fournir mensuellement, à partir de janvier 1916, l'inventaire des voitures et harnais, communiquer l'inventaire de tous les objets dans les maisons de la ville (19 novembre 1916), indiquer tous les puits et fontaines existant en ville (10 mai 1916), etc., etc. Les questionnaires sont également nombreux sur les récoltes, les réserves, les ressources en matériels (matériel agricole par exemple). Georges Desjardins laisse apparaître la contrariété de fournir la corde pour être pendu : les inventaires sont exploités pour les réquisitions, la liste des puits permettra de les empoisonner en cas de recul du front.

## Satisfaction des réquisitions

Il faut aussi satisfaire des demandes matérielles. La kommandantur utilise la mairie pour se renseigner sur les réquisitions possibles chez l'habitant, pour avertir les victimes, pour en faire son agent de réquisition, et bien sûr pour réquisitionner l'équipement communal. Au début de la guerre, elle exige que la ville livre beaucoup de ce qui reste en approvisionnement (ensuite la ville achète au magasin d'étape ce qu'elle lui a fourni). De plus en plus au fil des mois on trouve les mêmes exemples nombreux et hétéroclites de réquisitions que dans tout le pays occupé. Je ne cite que la rubrique du 1<sup>er</sup> janvier 1917 où Georges Desjardins fait la longue liste des objets enlevés ce jour-là, à la connaissance de la mairie : ils vont de la pelle à charbon ou de la balance décimale au bureau ou à l'armoire à glace ; en ce qui concerne les quantités, ils vont d'un unique rayon de bibliothèque à 600 chaises, 650 tonneaux vides et 831 pots en grès. C'est la mairie qui doit saisir chez les victimes car Georges Desjardins précise : « Et quand les services de la mairie répondaient qu'après trente mois d'occupation, il n'était plus possible de trouver ces objets, il était répondu : « Allez dans la maison située telle rue, tel numéro, vous y trouverez telle partie des objets réquisitionnés, pendant que dans telle autre maison, vous trouverez telle autre partie. » Ainsi le 8 mars 1917, la mairie reçoit l'ordre « qu'il soit livré de suite 80 chaises de salle à manger en cuir et 100 m<sup>2</sup> de tapis pour l'ameublement d'une salle à manger à la sous-préfecture transformée en casino » ; comme elle répond qu'elle ne peut pas le satisfaire, le 10 le gouverneur écrit que la commande doit être livrée « au plus tard le 12 mars 1917 à 3 h de l'après-midi au casino des officiers, rue St-Georges, 23 », et ajoute : « Par la



Ordre de réquisition adressé à un maire  
(ici à celui de Saint-Hilaire)

présente la kommandantur vous fait remarquer qu'il se trouve encore des chaises de ce genre dans les maisons : rue des Carmes, 35 ; rue de Rôtisseurs, 18 et 20 ; et rue des Liniers, 63. Si cet ordre n'est pas exécuté pour le délai fixé, je punirai le maire, le premier adjoint et le commissaire de police, chacun d'une amende de 1 000 marks ou 3 mois de prison. » J'ajouterai deux autres exemples qui montreront que les quantités sont à la mesure de Cambrai : le 20 novembre 1914, il faut fournir 30 000 couvertures en laine (« comme l'autorité allemande avait déclaré qu'elle irait en prendre chez l'habitant, la ville fit faire des couvertures de fortune ») et en décembre 6 000 autres. Le 24 octobre 1916, il faut livrer sous deux jours à la caserne de cavalerie : 100 lits et 200 matelas. Par ailleurs la ville devait faire face à la réquisition de certains bâtiments ou, quand elle ne les possédait pas en propre, à la nécessité de reloger ceux qui étaient expulsés : elle avait fini par organiser l'enseignement dans des maisons particulières disponibles.

## **Collaboration technique**

D'autres exigences marquent un pas supplémentaire dans la collaboration exigée. Il faut souvent en assurer techniquement l'exécution. On en voit déjà l'illustration ci-dessus quand c'est la mairie qui prend, pour la kommandantur, des objets chez des particuliers. En voici des exemples dans d'autres domaines. Le 28 janvier 1915 parvient cet ordre : « La totalité du blé et du seigle devra être transportée au magasin central » ; ou le 28 août 1915 celui-ci : la commune de Cambrai doit conduire les chevaux indiqués à Cambrai, boulevard Faidherbe. Il faut parfois aménager un lieu, ou réaliser des travaux, ou fournir le personnel, ou approvisionner, ou tout ensemble. En décembre 1914, pour une revue de chevaux, « la ville de Cambrai devra faire placer en haut de la rue de Flandre quatre tables et des chaises et mettre à la disposition un écrivain, un taxateur assermenté et le personnel auxiliaire ». Le 4 janvier 1915, la ville est chargée de pourvoir à l'installation d'un lazaret pour femmes syphilitiques dans la caserne de gendarmerie, rue St-Lazare, de fournir les concierge, cuisinière et le personnel de service, et de prendre en charge l'alimentation. Le 16 février 1915, ordre est donné de « marquer et border les lieux où des soldats morts (allemands et français) se trouvent enterrés. La gendarmerie fera le contrôle des travaux. » Le 21 avril 1915, la mairie reçoit cet avis : « La kommandantur devra préparer pour demain matin deux camps de concentration à Cambrai pour des émigrés français. La blanchisserie et le magasin Pucel rue St-Roch devront servir à cet usage. Dans chacun de ces établissements on logera 1 000 personnes. La ville devra apprêter pour demain matin à 11 heures les appareils nécessaires pour faire la cuisine, ainsi que la vaisselle pour les bâtiments et les personnes ci-dessus désignés. Elle devra également pour demain matin à 11 h faire des propositions à la kommandantur pour fourniture d'une nourriture bien conditionnée, et ce pour quelque temps. » Le 11 octobre 1916, on lui signifie de nettoyer et remettre en état les logements si le propriétaire est absent ; « pour le nettoyage des casernes se trouvant ici, les chefs de casernement pourront, à chaque moment, demander des femmes à la mairie ». Le 23 novembre 1916 « toutes les tombes des soldats allemands, français et anglais seront à orner. Sur chaque tombe devra être placée une couronne ou une belle gerbe. Je ferai surveiller l'exécution de cet ordre par des officiers de la kommandantur. En cas de non-exécution ou d'insuffisance d'ornements le maire sera puni d'une forte amende. » En 1917, la ville emploie 100 personnes pour le nettoyage imposé des places publiques et des rues devant les terrains ou maisons dont l'État français ou la ville sont les propriétaires ou les locataires, ainsi que la rue devant les terrains ou maisons inhabitées dont les propriétaires sont absents de Cambrai, ou qui sont occupés par les militaires allemands. Le 21 mai 1917, « la ville est chargée de commander deux tenancières âgées et expérimentées pour les deux maisons publiques qui, d'après des considérations hygiéniques, ont été installées pour les militaires allemands ». En fin janvier 1917, 2 208 personnes travaillant pour les Allemands sont payées par la ville.

## **Collaboration administrative et policière**

La collaboration est quelquefois exigée aussi dans des mesures administratives. En 1914, la kommandantur demande de convoquer pour elle les mobilisables. En 1918, un agent de police est condamné pour n'avoir pas porté le soir même des convocations aux hommes désignés pour faire partie d'une colonne ouvrière. Plus d'une fois le gouverneur ordonne que la municipalité envoie sa police pour faire exécuter ses volontés. Le 23 avril 1915, il écrit : « Des mendiants ou gens analogues dont il faut s'attendre à ce qu'ils cherchent à se soustraire à l'évacuation peuvent aussitôt être arrêtés par la police et amenés à la citadelle où l'officier de camp fera le nécessaire. » Le 2 décembre 1916, à la suite de l'ordre d'afficher dans chaque maison la liste de ses habitants, on lit : « Par des agents ad hoc, la commune fera procéder à des vérifications, ceci pour veiller à la bonne exécution, également à l'avenir, du présent règlement. » En juillet 1917 : « Pour veiller à l'exécution de ces mesures, la ville de Cambrai doit désigner un homme spécial (agent de police) qui, à une place fixée et facilement reconnaissable du marché, devra dès l'heure d'ouverture constater les entrées exactes et l'approvisionnement suffisant du marché. L'employé de la mairie fixera, dans un rapport adressé à la kommandantur, le nom des jardiniers qui ne se seront pas présentés au marché, et la nature des marchandises amenées en trop petites quantités, vu la surface cultivée. » En mai 1918 « La surveillance du nettoyage des rues incombe aux agents de police. » Il est vrai qu'en fin d'occupation, la police était passée sous les ordres directs de la kommandantur, comme le résume cette phrase de l'ordonnance de novembre 1916 : « Le maire, le commissaire et les agents de police sont chargés d'exécuter les ordres du



financière de la ville » dont on rappelle aussi les autres charges ; par ailleurs cette lettre dénonce la double réquisition que pratiquent les Allemands : ils réquisitionnent en nature, puis font acheter à la ville le produit de cette réquisition. Le gouverneur accepte de transmettre la lettre si on la remanie pour supprimer la mention qui y était faite d'une contribution de guerre, et la version définitive est transmise le 21 juin. Le 28 juin parvient l'ordre de payer. Le 29, le conseil confirme son premier vote de refus. Le 30 juin, une lettre en avertit le gouverneur ; il y est écrit que le conseil « manquerait, en continuant les paiements, à son devoir envers ses concitoyens car il consacrerait ainsi la ruine complète de la ville ». Les deux jours suivants, des otages sont arrêtés, si bien qu'à la suite de manœuvres que j'ai décrites ailleurs, M. Demolon et les notables retournent la majorité du conseil : la ville paie, forte de la garantie que lui offre une liste de souscripteurs qui s'engagent pour des sommes qu'ils lui verseront après la guerre si l'État ne rembourse pas les dépenses d'occupation.

Je citerai enfin cette contestation de facture du 29 août 1916 : la ville doit payer une livraison de laine de bois et de bruyère aux troupes, alors qu'une convention la dispensait de factures du magasin d'étape jusqu'au 30 septembre. On lui répond que la convention ne concerne pas les frais de cantonnement. L'affaire permet de lire quelques phrases fermes de la municipalité comme : « Nous avons la ferme assurance que si un tribunal international d'arbitrage était saisi de cette question, sa sentence serait en notre faveur. »

### **Contributions**

Dans le cas des contributions, la municipalité est aussi intervenue pour obtenir des révisions de demandes. Le 12 avril, elle fait appel à une promesse précédente de libérer la ville de la contribution totale si elle versait 50 000 francs, dont elle a déjà fourni une partie ; mais il lui est répondu que la condition était de les verser dans un délai qu'elle n'a pas respecté pour s'acquitter complètement, et pour finir la facture est plus forte. C'est la même affaire que la facture de magasin évoquée au début de la rubrique précédente et qui semble avoir été globalisée avec cette contribution.

J'ai déjà évoqué ailleurs la lettre de protestation prévue en mai 1917, après le paiement de la contribution visée, et que finalement on décide de ne pas envoyer par peur de l'exemple de Lille qui vient d'être frappée d'une très lourde amende pour pareille réaction.

Enfin, on enregistre un refus du conseil de payer une contribution le 27 juillet 1917 ; elle est signifiée en même temps que parvient ce qui est compris comme un avis d'évacuation de la ville. C'est pourquoi « tous les conseillers présents à l'exception de MM. Demolon et Dancourt votaient contre le paiement ». Mais M. Demolon est soutenu par les notables et il obtient du gouverneur qu'il s'exprime à propos de l'évacuation de la ville devant une délégation du conseil. Le gouverneur rassure les conseillers, si bien que le 29 juillet le paiement est voté par dix voix contre deux.

### **Exigences de règlement en numéraire**

Enfin, en ce qui concerne l'argent, à de nombreuses reprises on rencontre, dans les lettres de protestation concernant les factures ou les contributions, des passages qui exposent les grandes difficultés qu'éprouve la ville pour trouver le numéraire exigé, et qui déclarent qu'il ne sera plus possible à l'avenir de satisfaire pareille exigence.

### **Réactions contre les contraintes faites aux individus**

Un second type récurrent de réactions fermes de protestation concerne les convocations, les arrestations, les détentions, le travail forcé. La municipalité a plus d'une fois réagi fermement dans l'intérêt des mobilisables et des ouvriers des colonnes (d'ailleurs essentiellement pris parmi les mobilisables).

### **Listes de mobilisables**

La première affaire tient au refus de fournir des listes en décembre 1914 et en janvier 1915. La situation était la suivante : le 20 septembre 1914, tous les mobilisables de 19 à 45 ans ayant répondu à leur convocation et n'ayant pas un statut d'exception (inaptitude physique ou profession) avaient été envoyés comme prisonniers en Allemagne. Depuis fin novembre 1914, plusieurs avis avaient exigé qu'un nombre suffisant de mobilisables s'inscrivent pour travailler aux fortifications de Lille, sans quoi « toute la population mâle en état de porter les armes » serait envoyée en Allemagne. La municipalité faisait valoir que les seuls mobilisables restés à Cambrai y étaient autorisés par les cas d'exception reconnus en septembre. La kommandantur n'avait donc enregistré aucune inscription pour les travaux de fortification à Lille. Le 18 décembre 1914, elle exige la liste de la classe 1915. Le général gouverneur précise oralement que c'est pour faire travailler les jeunes gens à l'entretien des routes. C'est le début d'un échange au cours duquel la municipalité fait le gros dos et prétend qu'il n'y a personne à trouver, soit que les jeunes se soient enrôlés en France quand ils le pouvaient, soit qu'ils aient été enlevés avec les autres prisonniers en septembre. Le 21, le conseil décide de ne pas remettre la liste. Le 24, la municipalité envoie une lettre de refus ferme, dénonçant l'envoi en Allemagne des mobilisables comme prisonniers et disant que la population voit une mesure analogue dans la convocation de ceux de la classe 15 restés en ville. La lettre se poursuit par cette phrase : « Vous



comprenez, Monsieur le Général, qu'il ne soit pas possible à la municipalité cambrésienne de s'associer ou de prendre part elle-même à l'exécution d'une mesure de cette nature. » « Le 31 décembre, à l'heure fixée par la convocation, il ne se présentait qu'un jeune homme d'Iwuy ». Le général exige alors à nouveau sa liste, à apporter pour 4 heures. Le conseil reçoit cet ordre alors qu'il est réuni pour la cérémonie des vœux, et fait parvenir comme réponse que le maire confirme ses lettres précédentes, que la mairie n'a pas la liste, qu'elle agit par voie d'affiches, que le général peut constater lui-même le résultat des avis placardés, et qu'il faut en déduire que les jeunes gens concernés sont soit dans l'armée française, soit prisonniers en Allemagne. Le général refuse de lire la lettre, convoque un élu, exige une première liste de vingt noms dans le quart d'heure. Après un débat apparemment pénible, le conseil vote par neuf voix contre huit et une abstention la remise de la liste.

Le 28 janvier 1916, la kommandantur exige cette fois la liste de la classe 16. Le général « proposera la punition de la ville en haut lieu si elle venait à nouveau soulever des difficultés analogues à celles créées dans le temps avant la remise de la liste de la classe 1895 ». « Le conseil municipal était réuni le 30 et, après une discussion fort agitée, décidait par neuf voix contre huit et une abstention de ne pas remettre la liste [...] La municipalité était en minorité et le résultat de ce vote faillit entraîner sa démission. Néanmoins, M. Demolon se rendit auprès du général qui acceptait de faire lui-même l'affiche de convocation des hommes. Cette décision donnait satisfaction à la majorité et dans ces conditions la crise de municipalité était conjurée. »

### **Colonnes ouvrières**

Un nouveau cas de refus de communication de liste se présente en juillet 1916. Sa genèse remonte au 23 juillet, quand M. Demolon est convoqué par le gouverneur qui lui demande 350 hommes pour une colonne ouvrière (les mobilisables fournissent les colonnes) devant partir quinze jours à Havrincourt. M. Demolon laisse une note en mairie, selon laquelle les désignations seront faites par la kommandantur, la ville indiquant ceux qui ne sont pas convocables. Mais Georges Desjardins se rend compte qu'en réalité la mairie a désigné les hommes que la kommandantur a appelés et il porte l'affaire devant le conseil municipal. Celui-ci décide qu'une commission va « dresser la liste de tous les mobilisables, sans aucune exception, en inscrivant devant chaque nom l'âge de l'intéressé, son état de santé et ses charges de famille. Cette liste serait alors remise à la kommandantur dans le cas d'un nouvel appel et l'autorité allemande désignerait elle-même les hommes à convoquer. » Or dès le 27 juillet le gouverneur demande une nouvelle liste. M. Demolon, tenu par la décision du conseil, la lui refuse. Le 28, le gouverneur fait procéder à des arrestations et fait convoquer « tous les jeunes gens qu'on avait l'habitude de voir se promener sur la Grand-Place ». Il désigne cinquante et un mobilisables pour la colonne ouvrière et il leur adresse un discours incriminant le conseil municipal « qui avait refusé de désigner lui-même les hommes demandés, en se basant sur les principes de liberté, égalité, fraternité !!! » (Georges Desjardins aime bien les points d'exclamation : on en rencontre jusqu'à six à la file).

Cette même affaire des convocations de juillet 1916 n'avait pas fini de provoquer des réactions de la part du conseil. Le 4 août, celui-ci décide d'envoyer une lettre de protestation à l'ambassadeur des États-Unis à Berlin. Elle dénonce l'emploi des hommes « à quelques kilomètres du front de bataille, dans le but d'exécuter des travaux dont nous ne sommes pas à même de vérifier la nature, mais qui, en raison de la proximité de ce front de bataille, paraissent avoir une connexion forcée avec des travaux de guerre » et elle insiste sur les dangers auxquels ils sont exposés. Elle demande que l'ambassadeur intervienne auprès du gouvernement impérial. Le 14 août, le gouverneur fait connaître son refus de transmettre. La municipalité continue de réagir, cette fois par une réclamation du 17 août : elle se plaint des conditions de vie imposées aux ouvriers de la colonne, rappelle que leur mobilisation dure plus que promis, et demande que soit pris un ordre de retour. Le 18 août, le gouverneur demande à la ville de payer le salaire de ces ouvriers, à raison de deux francs par jour. Le même jour, la municipalité lui répond « que tout en consentant par mesure humanitaire envers nos concitoyens à payer ces salaires, nous ne pouvons laisser sans protestation nous imposer le paiement de travaux destinés à faciliter la défense de l'armée qui combat contre celle de notre patrie », mais elle fait aussi observer que les dépenses pour ces travaux éloignés ne devraient pas incomber à la ville. En l'absence de réponse, elle envoie une troisième lettre le 21 août, priant le général « d'émettre auprès de l'autorité supérieure un avis très favorable pour le retour à brève échéance de ces hommes ». Cette fois, le général gouverneur répond oralement que le retour n'est pas de son ressort, qu'on ne peut pas accorder de permissions car cela facilite les évasions, et que la ville n'a pas à payer les ouvriers dont le salaire incombera à Havrincourt.

Le 1<sup>er</sup> septembre, en continuation de la même affaire, la municipalité adresse à certains notables une lettre où elle les invite à se réunir pour décider d'une démarche auprès des autorités allemandes. Il en résulte l'envoi d'une lettre datée du 4 septembre : elle reprend les argumentations précédentes, insistant sur les entorses au droit international et à la Convention de La Haye ; elle dénonce le fait qu'on traite les hommes « comme de véritables prisonniers de guerre, confondus d'ailleurs à Vélu avec un groupe de soldats russes prisonniers, tenus internés en des locaux clôturés d'où ils ne peuvent sortir, conduits au travail par des sentinelles armées ». MM. Demolon, Garin et Ramette font partie des signataires mais sans doute aux titres

de conseillers généraux en ce qui concerne les deux premiers, et de conseiller d'arrondissement en ce qui concerne le dernier : c'est à ces titres que la municipalité les avait convoqués à la réunion où s'était élaborée cette lettre. On peut en déduire que le conseil évite de s'impliquer directement dans cette démarche plus radicale. Celle-ci n'avait pas plus d'écho que les précédentes, et les hommes n'allaient rentrer que le 20 septembre.

On trouve une nouvelle réaction municipale liée au problème des colonnes ouvrières dans une lettre de protestation envoyée le 27 février 1917 à l'inspecteur des étapes (von Heydebreck), responsable d'une affiche annonçant des mesures contre les évasions d'ouvriers et édictant des peines contre les membres de leur famille. Dans les faits, il y avait déjà eu des cas d'arrestation d'un parent en lieu et place de l'évadé. La lettre excuse les évasions compte tenu des conditions d'exploitation des ouvriers et dénonce une entorse à la Convention de La Haye. La lettre « restait sans réponse, mais le 6 mars, l'aide de camp du gouverneur déclarait verbalement que des instructions reçues de l'inspection ordonnaient de modifier le régime des prisonniers civils tant au point de vue alimentaire qu'au point de vue des congés qui seraient, à l'avenir, accordés plus régulièrement ».

Nouvelle lettre de protestation le 16 avril 1917. Les circonstances sont celles-ci : une colonne amenée à Sancourt persiste à refuser l'ordre de creuser des tranchées, si bien que des soldats, baïonnette au canon, finissent par amener les hommes devant les tranchées, où ils sont « sommés brutalement de travailler sous menace de se voir maintenus à Sancourt et privés de nourriture ». La lettre dénonce les menaces corporelles, l'obligation de travailler contre les intérêts de la patrie et fait encore référence aux conventions de La Haye. Oralement, en réponse, le gouverneur dit à M. Demolon qu'il voulait bien faire appeler les officiers commandant les colonnes pour leur demander d'améliorer la situation des ouvriers et ne pas les molester.

Cependant, le 29 avril suivant, la municipalité écrit à nouveau pour se plaindre que la vie des hommes de la colonne a été menacée par des tirs de mitrailleuse et des obus ; elle demande qu'on fasse cesser ce travail qui « ne doit pas incomber à des citoyens civils français ». Cette démarche reste sans réponse et sans effet. En novembre 1917, on enregistre une nouvelle réaction ferme, dans le contexte particulier de l'arrivée des Britanniques aux portes de la ville : la municipalité en titre étant arrêtée, ce sont MM. Deligne et Desjardins, les remplaçants d'un jour, qui reçoivent l'ordre, le 22 novembre, de faire convoquer par la police tous les mobilisables, éventuellement par la force. Ils répondent que cet ordre doit être affiché comme émanant de l'autorité allemande sans qu'ils interviennent d'aucune façon, et « il en était ainsi ».

Le 11 janvier 1918, une nouvelle protestation est adressée au gouverneur à propos des convocations d'hommes aux colonnes ouvrières, mais elle porte cette fois sur la tranche d'âge. Les hommes désignés faisaient jusque-là partie des mobilisables, dont la tranche d'âge a évolué pendant l'occupation : les premières indications sont « de 19 à 45 ans », « de 18 à 45 ans » ; à partir de mars 1915, c'est pour longtemps « de 17 à 50 ans » comme le signale chaque annonce mensuelle de revue des mobilisables ; le 15 janvier 1917, elle devient « de 16 à 48 ans ». Or, au début de 1918, les convocations « reprennent de plus belle » et s'adressent maintenant aux hommes de 16 à 55 ans. Le 11 janvier, la municipalité envoie une lettre pour s'élever « contre l'appel d'hommes que la loi française ne considère pas comme mobilisables ». La kommandantur, en réponse, dit appliquer les instructions du 1<sup>er</sup> septembre 1917 du commandement supérieur de l'armée, selon lesquelles « toute personne âgée de 17 à 55 ans, non malade, appartenant à un État ennemi des États allemands, habitant sur le territoire de la 2<sup>e</sup> armée, est contrainte de travailler par ordre d'une autorité militaire ».

### ***Recrutement de femmes dans les colonnes ouvrières***

Il faut aussi signaler la réaction à la demande faite en janvier 1917 de communiquer la liste des femmes de 17 à 48 ans pour les incorporer dans les colonnes. « Naturellement le conseil municipal se prononçait contre la remise de la liste demandée. » Dans sa lettre qui en informe la kommandantur, il écrit : « Il est des limites qu'il ne nous serait pas possible de dépasser sans nous rendre coupables vis-à-vis de notre pays et de notre population cambrésienne, et par conséquent sans engager nos responsabilités personnelles vis-à-vis de l'État français qui aurait, en toute justice, à en demander compte à chacun de nous après la guerre. » Comme issue on trouve cet accord : la ville annonce qu'elle doit fournir une liste d'ouvriers et ouvrières qui peuvent s'inscrire au bureau de police ; ils recevront un salaire supérieur à celui donné aux ouvriers et ouvrières occupés actuellement. Une autre demande allemande devait rencontrer une résistance moins ferme : la ville avait répondu, le 17 octobre 1917, à une enquête « sur les femmes occupées chez elles pour les besoins du ménage », et le 29, la kommandantur en exigeait la liste. Le conseil acceptait de « remettre la liste du recensement de la population sur laquelle les 1 640 femmes s'étaient déclarées ménagères, mais en cochant les noms des mères de famille, de façon à éviter que, en cas de formation d'une colonne ouvrière de femmes, le choix de la kommandantur ne se porte sur elles ». Cependant, Georges Desjardins fait état d'une vive discussion en séance, et déclare s'être élevé « avec force » contre cette décision.

### **Réactions contre les prises d'otages**

Enfin, toujours au sujet des réactions contre les atteintes aux personnes, on ne s'étonnera pas de la minceur du développement réservé aux prises d'otages : quand il s'en produisait, on faisait en sorte, apparemment, de ne pas aggraver la situation. Tout au plus peut-on signaler une velléité de protestation de la part du conseil : elle est en rapport avec la décision de la kommandantur, en septembre 1915, de conduire quinze otages à la gare chaque fois qu'il y aura des embarquements de troupes. En effet, elle est persuadée qu'un réseau d'espionnage prévient les Anglais quand il s'en prépare un, ce qui explique les bombardements déjà constatés. MM. Garin et Desjardins rédigent, au nom de la municipalité, une courte lettre de protestation du 24 septembre 1915 qui comporte cette phrase énergique : « Le conseil municipal proteste de toutes ses forces contre la mesure prise à l'égard de la ville de Cambrai quant aux quinze otages... » et qui se termine par celle-ci : « Les membres du conseil municipal réclament unanimement pour eux seuls le privilège d'être envoyés à la gare comme otages lors des embarquements de troupes allemandes. » Tous les conseillers municipaux signent. Mais M. Demolon fait traîner l'envoi de la lettre et revient sur la question le lendemain, disant que ses termes lui paraissent trop vifs et exposent à des représailles, et qu'il est préférable de s'inscrire sur une liste d'otages volontaires que font circuler les notables. Le conseil renonce alors à cette lettre par huit voix contre six.

### **Réactions contre confiscations et réquisitions, et contre leurs conséquences sur la population**

D'autres démarches de protestation portent surtout sur les confiscations et les réquisitions, mais les lettres qui les expriment ont tendance à s'étendre aux autres mesures insupportables subies par la ville et ses habitants. Je n'entreprendrai donc pas de classement thématique, et on trouvera, imbriqués avec la question des réquisitions, la dénonciation du rationnement et le tableau des problèmes nutritionnels et sanitaires.

Les protestations contre les réquisitions, depuis le simple rappel que la victime doit recevoir un bon jusqu'à la lettre argumentée, semblent avoir été assez nombreuses pour que Georges Desjardins ne les rapporte pas toutes. Ainsi en août 1917, alors que les saisies se multiplient (les chaînes entourant la place au Bois, les monuments dans les cimetières, les casques des pompiers), il écrit : « Nous protestons énergiquement [...] mais une expérience déjà longue nous a appris que les protestations ne sont pas d'un grand poids dans les décisions de l'autorité allemande. » On trouve, en janvier 1915, une première intervention significative en plusieurs épisodes. Le 16, la municipalité réagit à un ordre de confiscation de toutes les céréales en rappelant les promesses antérieures d'y échapper et en agitant le risque de famine ; elle demande humblement de rapporter la mesure au nom des sentiments d'humanité. Le 28 suivant, la kommandantur ordonne de livrer les céréales, de fermer les moulins, et joint un questionnaire sur les boulangers. La mairie répond en qualifiant la mesure prise de « très grave », en se faisant l'écho des inquiétudes d'une population qui se demande pourquoi l'autorité allemande prend contre elle une mesure aussi rigoureuse, et en formulant les questions : Que doit-elle faire pour donner du pain aux habitants ? À qui s'adresser pour se procurer de la farine ? Le gouverneur répond à son tour que Cambrai reste une commune favorisée et qu'il a fait le nécessaire pour nourrir la population. Le 31 parvient un ordre de rationnement, contre lequel la municipalité réagit le même jour, écrivant que « la quantité est très insuffisante » et que « pareille privation » ne peut avoir que des conséquences sanitaires, avec les risques épidémiques qu'elle énumère. Cette lettre en annonçait une autre du 4 février 1915, très développée, conçue par le docteur Dancourt. « Quelques modifications peu importantes étaient apportées à son texte, car plusieurs de nos collègues en avaient jugé les termes un peu trop vifs. » Elle était signée des dix-neuf conseillers. Elle proteste, au nom des « intérêts légitimes des concitoyens », contre une « mesure injustifiée et dangereuse ». Elle fait le tableau de toutes les réquisitions subies jusqu'alors, avec comme « mesure complémentaire » le rationnement en farine. Puis elle présente médicalement, de façon poussée, la dangerosité de ce rationnement, évoquant même au passage le risque que représentera pour l'armée le développement des épidémies dans la population. La lettre est transmise à l'inspection des étapes ; le gouverneur déclare « qu'il n'appartenait pas aux conseillers municipaux de décréter qu'une mesure était injustifiée ou non ; cette appréciation devant être laissée uniquement à l'autorité allemande » et il écrit que « l'administration municipale est réprimandée à cause de sa façon d'écrire peu convenable ». Cependant, la municipalité n'a pas eu tort : la réponse écrite du gouverneur indique des quantités rationnées de quelques légumes que la ville peut acheter au magasin d'étape.

Une autre lettre de protestation significative, élaborée par une commission rassemblant municipalité et notables, est adressée le 6 septembre 1916 à l'inspecteur des étapes : selon les termes de Georges Desjardins, elle réagit contre « différents ordres draconiens [...] concernant particulièrement les prêts que cette autorité forçait les communes à demander au syndicat sans tenir compte de la solvabilité de ces communes, l'enlèvement du cuivre et du matériel industriel, l'expulsion de leurs maisons d'un certain nombre de nos concitoyens. » Elle commence ainsi : « Nos populations sont très émues par les derniers ordres reçus car il y en a quelques-uns qui froissent leurs sentiments nationaux. Nous savons, par expérience, qu'il faut obéir ; aussi nous conseillons à tous le calme. Cependant, notre devoir de Français nous impose de protester contre des actes qui, à nos yeux, constituent un excès de pouvoir. Il serait trop

ravitaillement. « Or, certaines de ces denrées, comme le riz, le lait condensé ou évaporé, ne sont pas demandées par les habitants des communes. Aussi, certains gardes peu scrupuleux revendent-ils ces denrées à des commerçants qui, eux-mêmes, les revendent à prix fort non seulement à la population (ce qui n'aurait guère d'inconvénients sérieux) mais aux soldats allemands qui retournent en permission en Allemagne, chargés de ballots de riz. » La réaction de la municipalité monte d'un ton : elle donne « des instructions formelles à la police pour qu'elle exerce une surveillance très active sur ces denrées à la sortie de la chambre de commerce ». Mais cela n'empêche rien, à tel point qu'en octobre 1916, Georges Desjardins qualifie la même fraude de « véritable trafic [...] organisé sur les denrées américaines par des commerçants et des particuliers sans scrupules. Ce trafic portait surtout sur le riz, le pain et le sucre. » Voici le mécanisme du trafic du riz tel que le présente le journal. « Le riz étant un aliment peu apprécié de nos populations, les communes n'arrivaient pas à écouler dans leur population la quantité, trop importante, que la chambre de commerce [...] les obligeait à prendre chaque mois. » (La chambre de commerce est le relais du comité américain pour les communes du Cambrésis). « Pour s'en débarrasser, il arrivait que certains gardes de communes (chargés de prendre chaque mois livraison des denrées) revendaient le riz (qu'ils venaient de toucher à la chambre de commerce) à des commerçants et ce avec un bénéfice. Ces derniers, à leur tour, le revendaient au cher prix aux soldats allemands qui l'envoyaient à leur famille en boîtes de 250 g. Il partait journellement de Cambrai une quantité fort importante de cette denrée. Le résultat était que, sous le couvert du ravitaillement de la population des pays envahis, le comité américain ravitaillait, à son insu, une partie de la population allemande, ce qui n'entraînait bien certainement pas dans ses vues ! »

Georges Desjardins ajoute : « La même fraude se produisait sur les boîtes de lait condensé, les haricots et autres denrées envoyées par le comité américain de ravitaillement. » Le journal indique que la ville réagissait au moyen de saisies par la police, et en imposant des pertes financières aux fraudeurs intermédiaires, qui recevaient, pour la marchandise saisie, le prix fixé par arrêté municipal, et qui était inférieur à celui qu'ils avaient payé à leurs fournisseurs. Mais « cela n'arrêtait pas les fraudeurs » qui récupéraient rapidement la perte « par le bénéfice important qu'ils réalisaient sur les denrées ».

Georges Desjardins insiste sur l'exemple du sucre : « Le sucre roux 2<sup>e</sup> jet était payé 375 francs les 100 kg par les ravitailleurs et en cas de saisie ils ne recevaient que 160 francs les 100 kg, prix fixé par arrêté municipal, d'où une perte sèche pour eux de 215 francs par sac. Mais sur cette denrée, le bénéfice était tellement scandaleux qu'il valait bien le risque couru. R... (pour ne citer que celui-là) vendait 490 francs les 100 kg le sucre qu'il payait 375 francs, d'où un bénéfice de 115 francs par sac, soit plus du double de la valeur du sucre (droit compris) en temps normal. »

Aussi la mairie intervient-elle encore par deux messages de rappels et de menaces. Le premier est un arrêté municipal du 14 octobre 1916 : il rappelle les conséquences que risque de provoquer l'inobservation du contrat passé avec le comité américain alors que « certaines denrées mises en vente actuellement par les commerçants n'ont pu leur provenir que du récolement de denrées américaines » ; il interdit « la cession ou la mise en vente par les particuliers ou commerçants » de ces denrées ; il fixe un ultimatum pour déclarer les marchandises « qui auraient été rassemblées dans un but commercial » et que la ville déclare reprendre « aux conditions de la vente du comité régional », après quoi il y aura confiscation sans indemnité ; il décrète qu'il y aura des poursuites à l'encontre des trafiquants et que « leurs noms seront affichés dans les locaux de distribution de pain et au magasin de ravitaillement ». Le second message est un avis à la population du 30 octobre 1916, signé du comité d'alimentation ; il se termine ainsi : « Le comité municipal d'alimentation prie donc instamment la population de se conformer rigoureusement à ce règlement. Toute personne qui ferait trafic de ses rations sera exclue des futures répartitions de toutes sortes, y compris le pain. Tout commerçant qui, par des manœuvres frauduleuses, accaparerait des denrées pour les remettre en vente s'exposerait à la saisie des marchandises et à des poursuites judiciaires. » Hélas, Georges Desjardins ne dit pas suffisamment comment cette mesure a été appliquée, et on peut douter de son efficacité.

En ce qui concerne les denrées d'épicerie, la ville semble s'être très particulièrement préoccupée, en mars 1916 et par la suite, d'une spéculation sur le sucre qui donnait forcément lieu à un marché frauduleux contrevenant aux tarifs imposés. À cette époque, selon les termes de Georges Desjardins, « la question du sucre était celle qui passionnait le plus l'opinion ». J'ai déjà évoqué, d'une part à propos de l'approvisionnement du commerce par la ville, d'autre part à propos des mesures de rationnement qui émanaient d'elle, les arrêtés municipaux des 15 mars 1916 et 29 mars 1916 par lesquels elle essaie de remédier à la pénurie de sucre qui frappe le gros de la population et à enrayer la spéculation et la fraude. Celles-ci exploitent une situation où le seul fournisseur est la kommandantur, qui pratique un prix déjà très élevé avec paiement impossible en bons, cette vente faisant partie de sa panoplie pour pomper ce qui reste en ville de numéraire et d'or, l'or étant même vite devenu le seul mode de règlement accepté. Certains commerçants se procurent ainsi du sucre afin de le stocker, en envoyant pour l'acheter « des hommes de paille ». « C'est ainsi que l'on rencontrait chaque jour dans les couloirs de la mairie [où siège la kommandantur] des hommes n'ayant jamais eu un louis en leur possession apporter 500, 1 000 et 2 000 francs en or pour retirer du sucre [...] Cette façon de procéder avait scandalisé même les Allemands qui, cependant, ne se scandalisaient pas facilement quand il s'agissait pour eux d'encaisser de l'argent ». Aussi



la kommandantur décide-t-elle de réglementer la vente à 100 francs les 100 kg, paiement en or, et de telle sorte qu'il devient impossible de faire du stock. Le résultat est que « les commerçants qui possédaient du sucre s'en donnaient à cœur joie. Le samedi 11 mars, plusieurs sacs de sucre étaient vendus 270 francs à des ravitailleurs de Douai, soit un bénéfice scandaleux de 170 francs par sac !! Le 13 mars, le prix atteignait 300 francs. »

La ville prend alors l'arrêté du 15 mars 1916 que j'ai déjà présenté, et qui cherchait à empêcher la sortie du sucre de la ville, qui le tarifait, qui en rationnait la distribution. Mais « cette mesure ne donnait pas les résultats attendus » ; le 29 mars, le conseil municipal décide donc d'un nouvel arrêté qui ordonne la saisie de « tout le sucre se trouvant en dépôt chez n'importe quel habitant de Cambrai » au prix de 160 francs les 100 kg. Hélas, cette décision radicale se traduit encore par une application décevante : d'abord les services de police et d'octroi perquisitionnent chez trente-cinq détenteurs potentiels, puis on se contente de demander à l'amiable à cinq des plus gros détenteurs effectifs, essentiellement des utilisateurs en industrie alimentaire comme les fabricants de bêtises de Cambrai, un peu moins de la moitié de leur stock, et l'opération se termine modestement par l'achat de 500 kg à l'un d'entre eux au prix de 160 francs les 100 kg, et par deux dons à la ville respectivement de 1 000 kg et de 500 kg. Ce *decrecendo* dans la fermeté montre bien que d'une part que la ville répugne à interférer avec le commerce, d'autre part qu'elle n'est pas en mesure d'y imposer la loi. Elle en est consciente d'avance, comme en témoigne parfois le commentaire de Georges Desjardins, qui donne certaines mesures comme prises sans illusion (décembre 1915 : « L'esprit de lucre est si grand chez les boulangers que je n'avais proposé l'envoi de cette lettre que pour la forme. Je ne me fais aucune illusion »; octobre 1916 : « Je ne me faisais pas grande illusion sur l'efficacité de cet arrêté, sachant que les grands prix encouragent la fraude. »).

## **La concurrence entre la ville et le commerce**

### ***Fourneaux économiques et ventes des denrées en provenance du CRB***

La ville, sans intention de nuire aux commerçants, leur a fait concurrence par son mode de ravitaillement de la population.

D'abord, elle a ravitaillé elle-même la population pauvre par le biais des fourneaux économiques. Ensuite, à partir de début août 1915, elle a organisé pour tous les Cambrésiens des ventes régulières de denrées et de certains autres articles reçus du comité américain CRB, à des prix encadrés par celui-ci. Il faudrait une étude plus approfondie pour mesurer le préjudice que ces ventes causaient aux commerçants. En effet, on reste sur une impression contradictoire : d'une part on comprend parfois que la commission municipale ne met ainsi en vente que des produits qui manquent en ville, ce qui dédouanerait la municipalité de tout préjudice aux commerçants ; mais d'autre part certains produits qui figurent sur les listes de denrées proposées mensuellement par la ville à la population font l'objet, ailleurs dans le journal, de remarques sur leur prix dans le commerce ou sur le marché. Dans ces conditions, ces ventes, faites sans but lucratif, devaient désavantager les commerçants. En tout cas une telle concurrence, dans les cas où elle se produisait, ne pouvait que freiner les prix en ville.

### ***La concurrence comme arme contre les dérives commerciales***

Mais quelquefois la ville a fait délibérément de la concurrence son arme contre la flambée des prix, contre le commerce malhonnête ou contre la mauvaise qualité. En mai 1915, considérant comme « un abus criant » le prix des pommes de terre chez les épiciers, la municipalité leur propose au prix coûtant de 0,20 franc le kilo un stock qu'elle vient de se procurer en Hollande « à la condition qu'ils ne pourraient revendre à un prix supérieur à 0,25 ». Devant leur refus, « le conseil municipal décidait que les pommes de terre seraient vendues aux consommateurs directement par la ville au prix de 0,20 le kg ». De même, en 1916, la ville, en vendant à un prix plus raisonnable un stock de pommes de terre qu'elle vient de recevoir, réussit par le jeu de la concurrence à faire baisser sensiblement les prix dans les commerces de la ville. C'est dans le même esprit que le conseil municipal avait ouvert le 9 juin dans l'ancienne école de la rue des Chanoines un fourneau économique payant, « où la population pourrait trouver la nourriture à des prix très réduits ». En octobre 1917, Georges Desjardins rapporte une nouvelle manifestation du « génie spéculatif de ceux qui emploient tous les moyens pour amasser de l'argent » : il s'agit cette fois de la propagation d'une rumeur de pénurie de sel alors que la ville en a un stock important ; « Les ménagères [...] se précipitaient chez tous les épiciers pour s'y procurer à n'importe quel prix cette denrée qui, grâce à la naïveté des habitants, passait en deux jours de 0,20 à 1 franc le kg. » En conséquence la mairie fait placarder un avis de démenti et annonce une répartition où « il sera attribué une ration importante de cette denrée, basée sur le prix de 0,25 le kg ».

C'est, de guerre lasse, pour arriver à une qualité correcte du pain que la municipalité s'engage spectaculairement dans une concurrence active avec les boulangers, début 1916. Le 5 janvier, elle ouvre une boulangerie municipale. Elle en avait laissé planer la menace dans une lettre adressée à « Messieurs les boulangers » le 3 décembre 1915 : « Si, dès lundi, le pain livré aux dépôts et fourneaux n'est pas partout de qualité irréprochable, il sera établi une boulangerie municipale qui fournira une partie du pain nécessaire à la consommation, dans tous les dépôts et fourneaux. La population appréciera alors elle-même la qualité



du pain livré par la ville et celle du pain livré par les boulangers, qui ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes des conséquences de cette comparaison. » Georges Desjardins ajoutait à cette lettre ce commentaire : « L'esprit de lucre est si grand chez les boulangers que je n'avais proposé l'envoi de cette lettre que pour la forme. Je ne me fais aucune illusion sur le résultat et je garde l'absolue conviction que nous serons obligés d'arriver à la création d'une boulangerie municipale. » Début janvier, on est passé aux actes : « Ce que je prévoyais depuis longtemps est arrivé ! Les boulangers ont tellement tiré sur la corde qu'elle a fini par casser ; et mes collègues de la commission qui étaient le plus résolument hostiles à la création d'une boulangerie municipale ont été les premiers à me demander de mettre la question au point. C'est chose faite depuis le 5 janvier et voici, sans commentaire, les commandes faites : du 5 au 10, 500 pains par jour ; le 11, 800 ; le 13, 900 ; le 15, 1 500. Et si on servait toutes les personnes qui demandent ce pain, il faudrait porter la commande à 2 000 par jour. [...] Les boulangers sont furieux ! Depuis le 5 janvier, le pain livré par eux est de beaucoup meilleur que celui livré avant la création d'un concurrent (bienfaits de la concurrence !) [...] La rage des boulangers est telle qu'ils essaient maintenant des procédés d'intimidation pour nous faire revenir sur notre décision. » (Le procédé est une lettre anonyme promettant des dénonciations à la kommandantur pour des faits sans rapport avec le pain). On retrouve des nouvelles de cette boulangerie municipale en juin 1916, au détour d'un article portant sur une fraude à la qualité : « Lorsque la boulangerie municipale fut créée, elle obtint un grand succès car la qualité du pain livré par elle était supérieure à celui des autres boulangers. Insensiblement la vogue se calma et ces jours derniers le travail de la boulangerie municipale était réduit à 500 pains par jour, au lieu de 1 500 en février dernier. Pourquoi ? C'est que les boulangers, aiguillonnés par la concurrence, s'étaient décidés à faire mieux. [...] Aussi la population, en faisant cette constatation, abandonnait la boulangerie municipale qui voyait donc ses commandes diminuer à mesure que celles des boulangers augmentaient. »

Pour finir avec le sujet, on peut signaler que ce qui fut fait pour la boulangerie réalisait ce qui avait été envisagé pour la boucherie en mai 1915 ; à l'époque, la municipalité en était restée au stade de l'étude : « Une commission composée de MM. Dancourt, Caron-Bonnel, Pourpoint fut désignée par le conseil municipal pour étudier un projet soit de taxation du prix de la viande, soit de création d'une boucherie municipale. » Mais elle avait en même temps utilisé le chantage : « les bouchers étaient informés que s'ils ne prenaient pas journallement la viande que l'autorité allemande mettait à leur disposition, une boucherie municipale serait créée qui vendrait la viande au prix de revient. » L'affaire s'était résolue alors par l'accord des bouchers pour prendre toute la viande et la vendre selon un tarif qui leur avait convenu.

### **Vanité du contrôle des maraîchers**

Il aurait fallu aussi que la municipalité trouve un moyen d'intervenir dans le commerce particulier des produits venant des « fourboutiers », autrement dit des maraîchers, petits cultivateurs et jardiniers des faubourgs. Elle en recevait d'ailleurs la mission par la kommandantur, qui publiait des tarifs et qui lui enjoignait de les faire respecter. Mais un constat d'impuissance s'établit : avec les cultivateurs et les fourboutiers, ni la kommandantur ni la municipalité n'ont pu obtenir de prix plus justes ; tout encadrement était d'avance vain, comme le souligne Georges Desjardins à plusieurs reprises. Le journal parle assez peu de ces catégories avant la mi-guerre. En juillet 1916, Georges Desjardins souligne que dès que la kommandantur fixe la date avant laquelle elle interdit d'arracher les pommes de terre, les maraîchers, pour éviter la saisie, les arrachent et « les mettent à l'abri en les livrant en fraude à la consommation ». En mai 1917, il écrit : « Nos « fourboutiers » abusent vraiment de la situation en faisant payer aux habitants des prix scandaleux pour les légumes qu'ils consentaient à vendre. Ils préféraient vendre aux soldats qui ne marchandaient pas pour la plupart et les Cambrésiens étaient donc obligés (à moins de se passer de légumes) de subir les prix imposés. » Les soldats s'étant plaints à la kommandantur, celle-ci affiche un tarif et invite à dénoncer ceux qui le dépassent. Mais « pour tourner la difficulté, les marchands s'abstenaient de venir sur le marché. Ils attendaient la clientèle qui se précipitait nombreuse à leur domicile et lui faisaient payer des prix de dix fois supérieurs à ceux fixés par la kommandantur et la crainte de ne pouvoir rien se procurer était telle que la population payait les prix qui lui étaient imposés ». Aussi début juillet 1917 la kommandantur enjoint-elle à la ville de rappeler aux maraîchers l'obligation de venir approvisionner le marché, sous peine de confiscation, amende et emprisonnement, lui communique la liste de ceux qui doivent alimenter le petit marché de tous les jours et de ceux qui doivent venir aux marchés du mercredi et du samedi, et lui ordonne de commettre un agent de police chargé d'un contrôle élaboré donnant lieu à un rapport aux autorités allemandes. Mais « les maraîchers tournaient cette nouvelle difficulté en apportant sur le marché 2 ou 3 kg de fruits qu'ils vendaient au prix du tarif, pendant qu'ils vendaient 1 franc le kg aux acheteurs qui allaient les trouver à domicile ».

En février 1918, la ville organise la prochaine culture de pommes de terre de façon à éviter une nouvelle pénurie l'hiver suivant. Sur les 80 000 kg de plant dont elle dispose, elle en réserve 60 000 pour « la culture » (le reste allant aux particuliers). Georges Desjardins précise : « Mais comme l'expérience de 1917 nous avait rendus méfiants, nous décidions en outre que les cultivateurs ne recevraient le plant de pomme de terre qu'à la condition de s'engager par contrat à livrer à la ville 15 000 kg au minimum de pommes de terre par hectare. En cas de non-livraison et en dehors des poursuites pour non-exécution du contrat, ils

**Les conseillers calomniés****UNE LETTRE ANONYME DU 23 JUILLET 1915**

« Monsieur le maire,

Voilà différentes fois que la population réclame pour le pain qui est tout à fait défectueux, d'abord au point de vue nourriture et pour la santé de nos femmes et de nos enfants.

Nous tenons à vous informer que si, sous deux jours, nous n'avons pas reçu satisfaction, nous nous adresserons à la kommandantur, certains qu'elle nous donnera satisfaction.

Mangez-vous de ce pain, M. Ramette et vos collègues ? Non ! Vos subalternes en mangent-ils ? Non, n'est-ce pas. Prenez note que nous, contribuables, nous avons droit à tous les égards possibles, et que vous, notre représentant, devrait défendre nos intérêts et notre santé, et ne pas laisser le soi-disant comité The American Commission for Relief in Belgium (comité qui n'existe que dans vos esprits) - dites plutôt les accapareurs se réservant d'acheter de la marchandise pour la revendre plus cher sans souci et sans s'inquiéter de la santé publique.

Nous ne sommes pas comme vous, M. le Maire ; nous n'avons pas de four dans notre cave et n'avons pas de concierge comme celui de l'abattoir pour nous apporter à domicile notre viande de premier choix, et nous tous les détritux des autres.

Encore une fois, prenez bien note de cette lettre et priez également votre secrétaire en chef, le lèche-cul des Allemands, d'être un peu plus poli avec les contribuables.

Chaque commune prendra sa farine au moulin de Selles, et non sur la place au Bois et sur la grand-place pas plus qu'à la porte Cantimpré.

Bande de voleurs ! Cornaille<sup>1</sup> est un voleur, et ceux qui se rangent à sa combinaison ne valent pas mieux. »

<sup>1</sup> Propriétaire d'un moulin

Plus insupportable, la population entretient de plus en plus la rumeur que les conseillers municipaux tirent des bénéfices personnels au détriment des Cambrésiens. On vient de lire qu'en juillet 1915, parmi les autres accusations, il y avait celle que du pain blanc était cuit spécialement pour les conseillers. Georges Desjardins l'explique alors ainsi : « On voyait apporter chaque jour à la mairie cinquante pains blancs que l'autorité allemande avait autorisés pour les hôpitaux et pour quelques personnes malades. C'est à la mairie que se faisait la distribution du pain blanc. » En mars 1916, les cahiers passent en revue diverses accusations de cette sorte : du pain blanc est fabriqué journellement par les boulangers pour les conseillers ; le conseil municipal ne se préoccupe pas de d'obtenir du CRB conserves ou viande frigorifiée qui alimenteraient la population, puisqu'il reçoit pour lui jambon, sardines, poisson, etc. ; il est indifférent au problème du beurre puisque les conseillers en reçoivent à domicile par les soins des services de la mairie, ni à celui de la viande, ni à celui du sucre car la mairie en a fait une réserve à leur intention et à des prix fort réduits ; les conseillers qui s'occupent des fourneaux économiques s'y alimentent gratuitement de tripes, de pis, de têtes de bœuf, de museaux de bœuf.

Georges Desjardins ajoute alors que « les gens de la classe ouvrière » ne sont pas seuls à « colporter ces inepties » : des amis lui ont demandé de leur céder les provisions de sucre, café, jambon, etc. sur celles qu'il reçoit de la mairie. L'un d'eux, à qui il se donne « la peine de démentir ces racontars », en est « extrêmement surpris » et lui dit : « *Avant notre entretien, j'avais l'absolue conviction que vous vous procuriez à la mairie tout ce qui vous était nécessaire ; et les 8/10 de la population le croient, comme je le croyais moi-même.* »

En 1916, la mairie garde en réserve un arrivage d'huile jusqu'à pouvoir le compléter pour faire des rations dignes de ce nom, mais cela fait « crier la population » qui « prétendait que les

**EXTRAIT D'UNE LETTRE ANONYME DE JANVIER 1916**

*(Une boulangerie municipale a été créée par rétorsion contre des boulangers de la ville)*

« Si d'ici une huitaine de jours vous ne nous rendez pas justice, il ne faudra pas vous étonner que, moi aussi, j'agisse en traître. J'enverrai une lettre au général commandant l'étape, lui dénonçant vos boulangers comme soldats déshabillés, et vous, conseillers, tout le tripot que vous avez fait avec vos soldats déshabillés et faux états civils, et bien des choses que je connais.

Et après cela, nous pourrions nous serrer la main ; nous serons tous des traîtres !

Donc à huit jours !

L'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de vos têtes. Attention. »

*(Les boulangers incriminés appartiennent au personnel de la Manutention, où ils étaient au service de l'armée française, et ils ont été piégés en août 1914 par la conquête allemande, d'où le titre de « soldats déshabillés » que leur attribue l'auteur de cette lettre. Celui-ci, dit Desjardins, doit ignorer que ces hommes ont régularisé leur situation en se déclarant comme mobilisables.)*

conseillers municipaux l'avaient accaparée à leur profit ». En juillet 17, « M. Deltour qui, en l'absence de Pourpoint, s'occupait du magasin de denrées, était grossièrement insulté et s'entendait reprocher de vouloir conserver les meilleures denrées « *pour les gueules des conseillers municipaux* », et autres aménités du même genre !! »

### LE RAVITAILLEMENT AMÉRICAIN

Chanson « dont l'auteur est Fd Martin » citée en mai 1916 par Georges Desjardins

Dès l'annonce d'une distribution  
Chacun consulte le programme  
Afin d'apprendre de chaque ration  
Le prix et le nombre de grammes ;  
Car c'est une répartition  
Mathématique, très méthodique  
Que nous devons à une commission  
Qui nous est venue d'Amérique.

D'aucuns se plaignent à tout propos  
D'la qualité défectueuse  
D'la farine ou des haricots ;  
Y a toujours des personnes grincheuses.  
D'autres prétendent que nos édiles  
Se partagent les jambons, les langues ;  
Ce sont des assertions bien viles  
Que font courir les mauvaises langues.

À les entendre il n'y a plus  
Que des hommes exempts de scrupules,  
Et ils soupçonnent tous les élus  
De n'être, au fond, que des crapules ;  
On voudrait bien les voir à l'œuvre,  
Tous ces critiqueurs si habiles ;  
On aimerait les mettre à l'épreuve  
Dans ces circonstances difficiles.

Soyons indulgents pour tous ceux  
Qui occupent leur poste de leur mieux.  
Gardons pour d'autres notre haine,  
N'pensons qu'à la victoire prochaine.

30 mai 1916

F. Desbois

Ces accusations ont quelquefois tourné aux calomnies, voire aux menaces contre les personnes. MM. Ramette, Demolon, Pajot étaient accusés de se faire envoyer de la viande par l'abattoir deux et trois fois par semaine alors que les habitants n'en recevaient que 250 g tous les vingt jours. M. Pourpoint, qui s'occupait spécialement du magasin de vente de denrées américaines, était accusé de trafiquer malhonnêtement avec ces denrées. M. Pourpoint a été la principale victime de ces calomnies. Déjà, en décembre 1916, on lit que beaucoup d'habitants pensent qu'il se fait « des rentes » grâce sa charge du magasin de denrées. En juin 1917, il est « violemment attaqué ». « On l'accusait de détourner à son profit des denrées alimentaires américaines, et même de l'argent provenant des recettes du magasin de la rue des Récollets. On allait jusqu'à faire courir le bruit de son arrestation motivée par ces détournements, et le lendemain on annonçait qu'il n'avait été remis en liberté que grâce au versement d'une caution importante. Il avait même été question, dans un groupe d'ouvriers de colonne, d'aller mettre le feu chez lui et de s'emparer des denrées qui y étaient soi-disant emmagasinées en grande quantité. » En conséquence, le conseil fait afficher dans les dépôts une délibération qui prend sa défense et « met en garde la population contre les calomnies de cette nature ».

### Désillusion de certains conseillers ; rejet de la population par Georges Desjardins

Il résulte de tous ces comportements dans la population une incompréhension et une désillusion que Georges Desjardins dit à plusieurs reprises ressentir. Il écrit en août 1915 : « Décidément, la mentalité de certains de nos concitoyens était incompréhensible ! » Et en juin 1917 : « Quelque cuirassé que l'on puisse être contre la calomnie, on comprend cependant que de semblables imputations arrivent à décourager les meilleures volontés... Je suis particulièrement peiné de faire cette constatation : cette mentalité de la population est pour moi une désillusion, car j'avais toujours cru que les Cambrésiens avaient un meilleur esprit. »

La conséquence semble le divorce avec les Cambrésiens, et Georges Desjardins dit à plusieurs reprises ne continuer son action d'élu que par devoir. On lit en mars 1916 : « Certes, je n'attendais et n'attends encore aucune reconnaissance de la part de qui que ce soit ; je remplis consciencieusement ce que je crois être mon devoir. Mais il est parfois des moments où je ne me sens pas très fier de représenter une semblable population ! Et je ne regretterai bien certainement pas un mandat que mes concitoyens ne me renouvelleront pas ! » En juin 1916 : « Je suis vraiment écœuré de constater une pareille mentalité chez mes concitoyens dont je me plaisais à vanter la franchise et la loyauté ! Je ne suis pas très fier de représenter une pareille population ! Je continuerai bien entendu à faire ce que je considère comme mon devoir, n'attendant aucune reconnaissance de ceux (et ils sont nombreux) que j'ai obligés dans les circonstances difficiles que nous traversons, me contentant de la satisfaction que j'éprouve à la pensée d'avoir scrupuleusement rempli mon devoir. » En août 1916 : « Les critiques sont si acerbes et si méchantes que, par moment, nous sommes tentés d'envier le sort de ceux de nos collègues qui ont quitté la ville au moment de l'invasion ». En mai

1917 : « Ce sont les ennuis d'un mandat que je prie ceux qui me liront de ne jamais accepter, dans leur intérêt. » En juillet 1917 : « Il y a des moments où on abandonnerait volontiers le service absorbant auquel nous nous consacrons à quelques-uns depuis près de trois années », et « Combien vraie, cette phrase de notre vénéré collègue Vrasse me disant un jour qu'il fallait être bien ambitieux ou doué d'une dose d'imbecillité pour s'occuper de la chose publique. »

Le pessimisme s'étend à l'idée de ce que sera l'après-guerre, avec une population qui continuera dans les mauvaises dispositions qu'aura encouragées l'occupant. En septembre 1917, les cahiers consacrent ce passage aux colonnes ouvrières : « Je ne puis taire que ces colonnes sont de véritables écoles de fainéantisme [sic] et d'anarchie. Les hommes travaillent (ou font mine de travailler) de 7 h à 1 h, heure à laquelle leur journée est terminée. Ils touchent pour cette soi-disant journée un salaire de 3,50 à 4 francs. Ils apprennent la haine de celui qui possède ; et ceux d'entre eux qui accompagnent les soldats allemands chargés des réquisitions se montrent plus enragés que ces derniers pour découvrir les cachettes dans les maisons particulières et qu'ils s'empressent de signaler aux réquisitionneurs. Les colonnes forment en outre de véritables rapineurs, et beaucoup de ceux qui en font partie rentrent chaque jour avec du butin dérobé. Aux reproches qu'on leur fait, ils répondent avec arrogance : « Si je ne vole pas moi-même, les Allemands s'en chargeront. J'aime mieux pour moi que pour eux. » Évidemment, il y a des exceptions ; mais je ne crains pas de m'avancer en affirmant que la moitié des jeunes gens passant par les colonnes ont des instincts qu'il sera bien difficile de corriger ! L'après-guerre sera terrible !! ».

### Faut-il relativiser la vision de Georges Desjardins ?

Georges Desjardins évoque assez rarement les effets de l'opinion publique sur le moral de ses collègues.

Mais une rubrique d'avril 1916 intitulée « malveillance » indique qu'une majorité des élus municipaux supporte mal ce qu'on dit d'eux en ville, au point, pour certains, d'envisager leur démission : « Les bruits les plus malveillants et les plus calomnieux continuaient à être répandus contre les membres de la municipalité et du conseil municipal. [...] Mais cette mentalité avait fatigué un certain nombre de mes collègues qui manifestaient l'intention de se retirer. » Aussi, dans sa séance du 21 avril, le conseil municipal décide de faire afficher dans les dépôts de pain et dans les fourneaux l'avis suivant : « *Des imputations essentiellement malveillantes à l'égard de l'administration municipale tout entière et de certains de ses membres ayant trouvé crédit dans une partie de la population, le conseil municipal, dans un sentiment de patriotique solidarité, proteste unanimement contre ces regrettables imputations qui ne lui inspirent que le plus profond mépris. Il se déclare énergiquement résolu à continuer sa mission, inspiré uniquement par le souci de l'intérêt et de l'honneur de notre cité.* » Cette déclaration de « profond mépris » manifestait et creusait une dissension entre les élus et une partie sans doute non négligeable de l'électorat, et il est révélateur qu'en parlant de l'intérêt de la « cité », on évitait de mentionner ses habitants. Certes on n'incriminait qu'« une partie de la population », et on rappelait que les propos malveillants ciblaient davantage certains conseillers, mais globalement il apparaît bien qu'une dynamique de rejet réciproque envenimait les rapports entre bon nombre de Cambrésiens et la majorité du conseil, atteignant le moral de certains de ses membres.

On peut pourtant apporter des atténuations.

D'une part, un autre passage des cahiers établit nettement que tous les conseillers ne souffrent pas des médisances, puisque certains s'y associent. En juin 1916 on peut lire, à propos de la propagation de certaines calomnies contre des élus municipaux : « Et ce qui peu paraître paradoxal c'est que ces insanités trouvaient écho parmi certains conseillers qui, n'ayant jamais voulu s'occuper de quoi que ce soit, ramassaient toutes ces ordures pour les jeter à la tête de leurs collègues au cours des séances du conseil municipal. Dans ces conditions, on comprend que certaines séances aient été fort orageuses ! »

D'autre part, tous les conseillers qui dénoncent les calomnieux ne partagent pas forcément le découragement de certains de leurs collègues ni l'opinion désabusée de Georges Desjardins sur la population en général : les mémoires de M. Demolon ne donnent pas du tout la même vision décevante des rapports avec les Cambrésiens ; mais il est vrai que M. Demolon a tendance à taire ce qui dérange, et que son lyrisme le porte à magnifier les choses.

On peut aussi relativiser autrement la réaction de Georges Desjardins. Sur l'ensemble des cahiers, il n'est pas sûr qu'en profondeur le noir l'emporte. À l'évidence les déceptions ont besoin d'être dites à certaines périodes, surtout dans un climat général qui use les forces mentales et qui porte aux idées sombres. Mais à d'autres moments transparaissent des satisfactions : par exemple le succès des ventes de denrées, le plaisir offert par certaines distributions, ou encore la forte fréquentation des cours d'apprentissage. Et à plusieurs reprises, parlant quelquefois aussi au nom de ses collègues, il revient sur l'impression reconfortante du devoir difficile accompli.

Enfin, il est évident que Georges Desjardins généralise abusivement la malveillance. Certes on comprend qu'il focalise son attention sur les râleurs et les médisants, qui se faisaient entendre plus que les gens reconnaissants. Mais alors que les cahiers sont pratiquement muets sur ces derniers, ceux-ci existaient aussi comme en témoignent les registres de délibérations du conseil municipal, où figurent diverses lettres de remerciements.